



HAL
open science

Les fouilles des Fontaines-Salées en 1942 : les thermes, le “ temple de source ” et les puits à cuvelage de bois

René Louis

► To cite this version:

René Louis. Les fouilles des Fontaines-Salées en 1942 : les thermes, le “ temple de source ” et les puits à cuvelage de bois. *Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine*, 1943, 1 (2), pp.27-70. <10.3406/galia.1943.1967>. <hal-01920074>

HAL Id: hal-01920074

<https://hal.science/hal-01920074v1>

Submitted on 25 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

LES FOUILLES DES FONTAINES-SALÉES EN 1942 :

Les thermes, le « temple de source » et les puits à cuvelage de bois,

par M. René Louis.

Interrompues par les événements militaires de 1939-1940, les fouilles des Fontaines-Salées, sur les communes de Saint-Père-sous-Vézelay et de Foissy-lès-Vézelay (Yonne), ont repris avec la belle saison de 1942. Cette campagne, qui fut riche en enseignements, a été dirigée sur place, avec un zèle que je ne

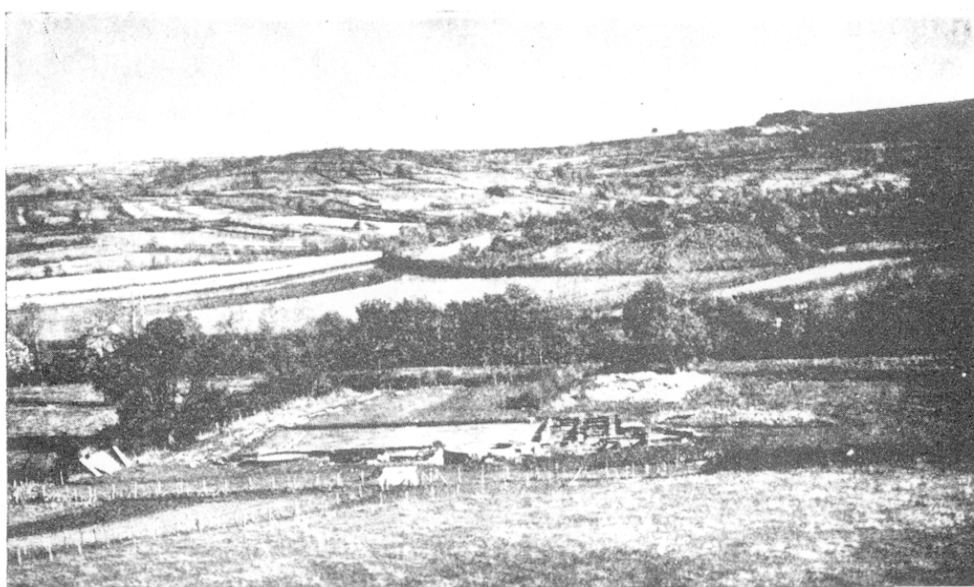


FIG. 1. Vue d'ensemble des thermes gallo-romains des Fontaines-Salées.

saurais trop louer, par mes collaborateurs et amis, MM. Robert Dauvergne, agrégé d'histoire, professeur au lycée Henri-IV, et l'abbé Bernard Lacroix, professeur à l'école Saint-Jacques de Joigny. Comme chaque année depuis 1935, M. Robert Moutard, architecte D. P. L. G., a bien voulu se charger de relever

le plan des fouilles à l'issue des travaux ; ce plan est annexé au présent mémoire (p. 56-57).

Les résultats obtenus au cours de la campagne 1942 peuvent se répartir sous trois chefs principaux, qui me fourniront les trois parties du présent travail. En premier lieu, de nouveaux sondages et de minutieuses observations ont permis de préciser la datation des diverses parties des thermes gallo-romains, déblayés entre 1935 et 1939 (fig. 1), de déterminer les remaniements qu'ils ont subis et l'époque de leur destruction. En second lieu, nous avons identifié l'emplacement et commencé le déblaiement du grand temple où les Gallo-Romains vénéraient la divinité des sources salées et dont les thermes eux-mêmes, avec leurs piscines chaudes et froides, n'étaient qu'une dépendance. En troisième lieu, nous avons découvert quatre puits à cuvelage de bois pour la captation de la nappe sous-jacente d'eau salée ; ces puits, probablement pré-romains, ont été entièrement et méthodiquement comblés dès le second siècle de notre ère par les constructeurs gallo-romains des dépendances orientales du « temple de source ».

Ainsi se trouve mis en relief le caractère religieux du vaste ensemble de substructions antiques que nos fouilles mettent au jour, d'année en année, sous la colline de Vézelay, aux bords de la Cure. Il apparaît du même coup que les Gaulois avaient occupé ce site et utilisé les fontaines salées avant l'occupation romaine ; et la chose n'est pas pour nous surprendre, puisque les hommes des « champs d'urnes », qui étaient peut-être déjà des Celtes, avaient élu leur sépulture en ce lieu vers le début du premier millénaire avant notre ère (1).

§ 1. DATES DE LA CONSTRUCTION, DES REMANIEMENTS ET DE LA DESTRUCTION DES THERMES GALLO-ROMAINS

Dans les thermes, les constructions les plus anciennes remontent au 1^{er} siècle après J.-C. (2) ; elles sont caractérisées par un petit appareil régulier, lié par un ciment blanc, fin et résistant, sur lequel des joints fictifs ont été tracés au fer. A cette première période appartiennent notamment deux grandes salles, l'une circulaire (AE du plan ci-joint), l'autre rectangulaire (RZU du plan). Elles formaient l'essentiel d'un établissement de bains qui n'offrait pas encore le type courant des thermes gréco-romains (fig. 2).

(1) Voyez notre article de la première livraison de *Gallia* : *Le « champ d'urnes » des Fontaines-Salées et la civilisation des « champs d'urnes » en Bourgogne.*

(2) J'ai justifié cette attribution au 1^{er} siècle des parties les plus anciennes des thermes dans un article de la *Revue archéologique*, 6^e série, t. XI, 1938, p. 233-318. Elle est basée sur la méthode stratigraphique, c'est-à-dire la détermination des couches archéologiques superposées et leur datation, soit par les particularités techniques de la construction, soit par les monnaies, les fragments de céramique ou de verrerie et autres objets datés.

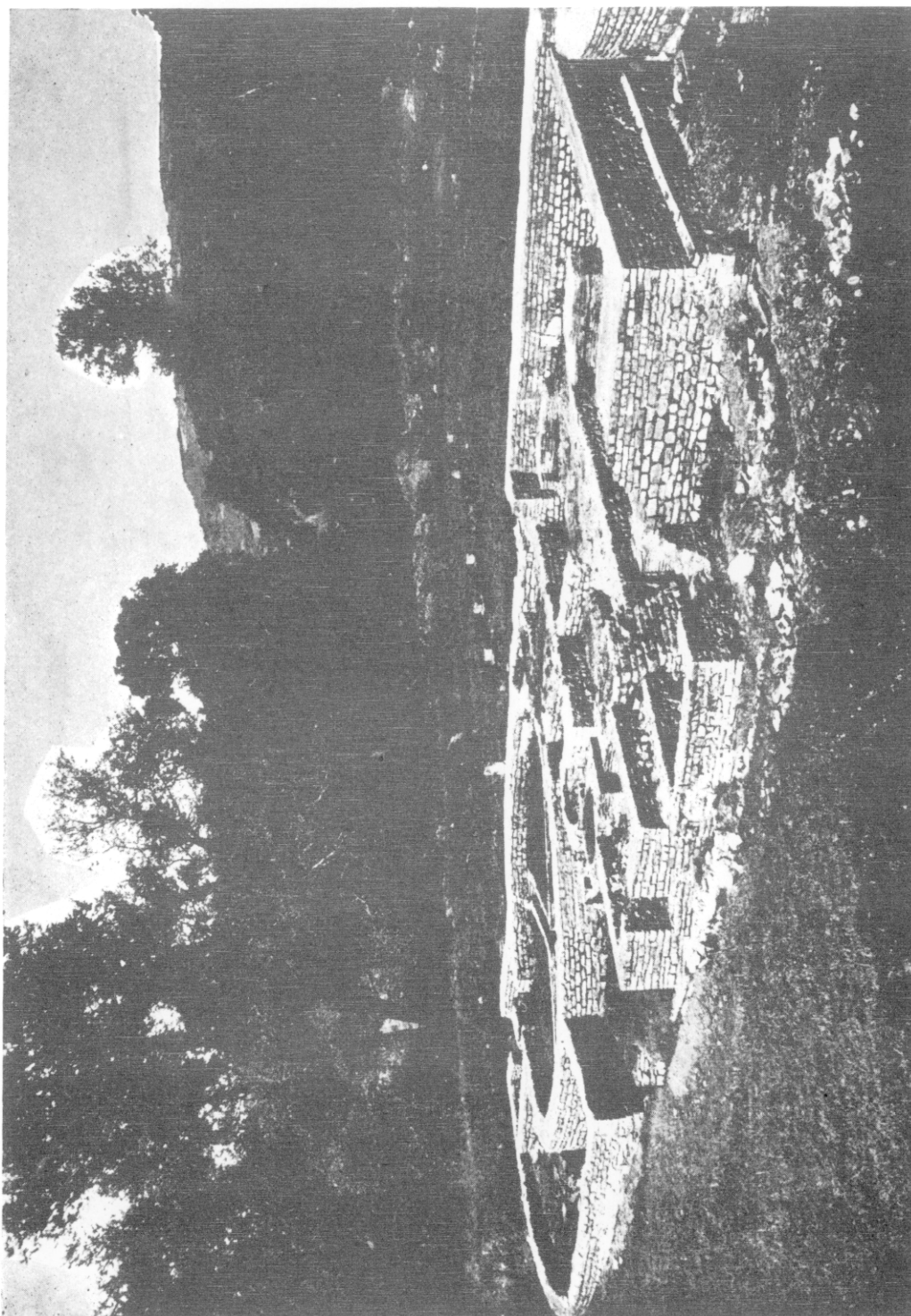


FIG. 2. Vue d'ensemble des thermes du nord ou thermes des hommes.

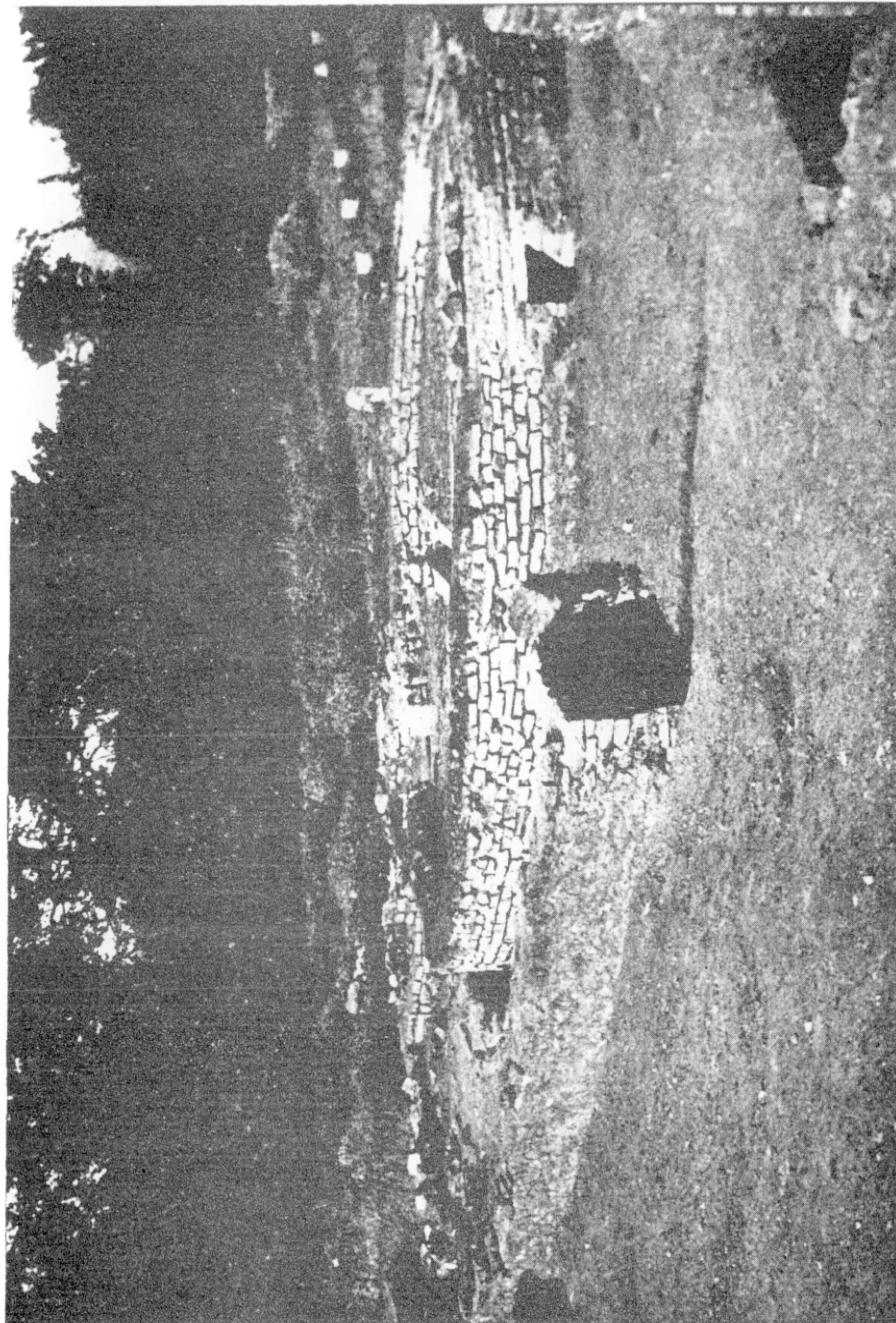


FIG. 3. La salle de bains chauds AE, du 1^{er} siècle.
Au premier plan, à droite, orifice du four AA, qui chauffait l'hypocauste à canaux rayonnants
et qui fut rasé lors des remaniements du début du 11^e siècle.
A gauche, en quart de cercle, salle de douches AC.

La salle circulaire AE (fig. 3) était, à cette époque primitive, une salle de bains chauds. Elle était chauffée par un hypocauste à canaux rayonnants, dont le four, détruit lors des remaniements de la seconde époque, se trouvait au point AA du plan (p. 56-57). Le chauffage par canaux de chaleur rayonnant sous le dallage (fig. 4) est un système primitif, antérieur à la généralisation en Gaule romaine de l'hypocauste à pilettes de briques, et dont un autre exemple typique,

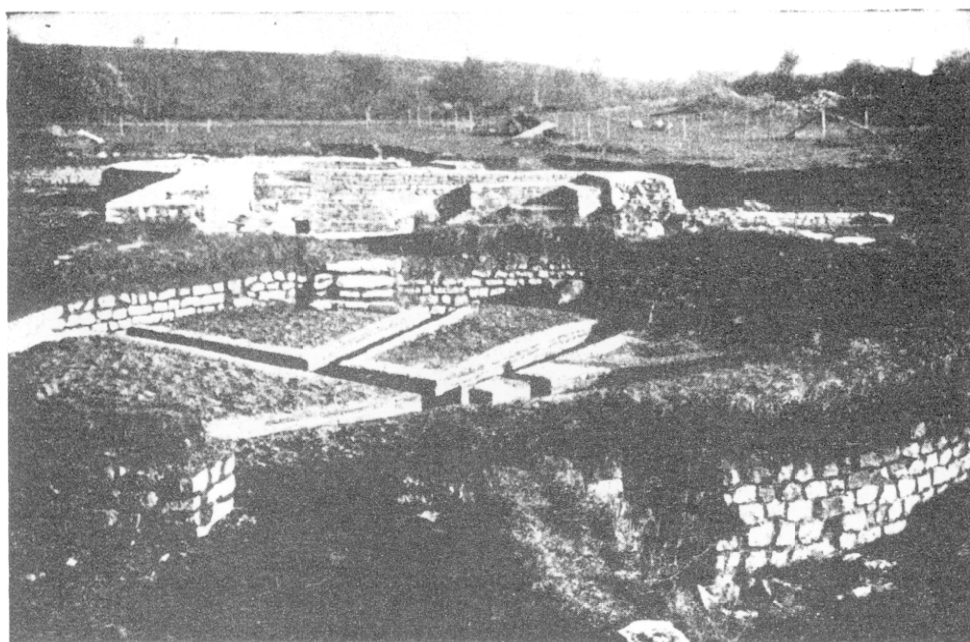


FIG. 4. Hypocauste à canaux rayonnants du caldarium AE (1^{er} siècle).

également du 1^{er} siècle, a été découvert en Grande-Bretagne, à Silchester (1). Le four de cet hypocauste servait en même temps à chauffer l'eau destinée aux bains, lesquels se prenaient dans des vasques de marbre blanc, disposées contre les parois. L'angle de l'une de ces vasques a été retrouvé sur place au cours du déblaiement. La vidange des eaux polluées se faisait par des bouches d'écoulement, encore visibles à la base de la paroi nord-ouest, dans l'égout collecteur qui longeait cette paroi à l'extérieur (en AC).

La salle AC, qui se développe en quart de cercle autour de la rotonde AE, était une annexe destinée aux douches. Les orifices par lesquels l'eau des douches jaillissait étaient disposés en haut de la paroi nord-ouest (entre AC et AF).

(1) Rev. James Gerald JOYCE, *Account of further Excavations at Silchester*, dans *Archeologia*, t. XLVI, 1881, p. 337-338 et pl. XII, n° 2.

L'adduction de l'eau jusqu'à ces bouches se faisait par des tuyaux de bois, dont les sections étaient reliées par des frettes de fer ; plusieurs éléments de ces canalisations de bois ont été retrouvés sur le terrain. L'eau, projetée verticalement par les bouches, et s'écoulant sur le dallage légèrement incliné, était recueillie par une rigole de profil semi-circulaire qui faisait tout le tour



FIG. 5. La grande salle rectangulaire RZU après les remaniements du 11^e siècle.

Au 1^{er} siècle, les murs de cloisonnement et les piles d'hypocauste n'existaient pas et tout le centre de l'édifice était occupé par une piscine d'eau froide. On voit au milieu du cliché un petit arc de décharge identique à celui de la fig. 6

de la salle, en bordure de l'égout collecteur, et se déversait finalement dans cet égout aux deux extrémités de la salle.

De la salle circulaire de bains chauds AE, on passait à la grande salle rectangulaire RZU par une sorte de vestibule situé en V. Trois portes au moins s'ouvraient, à l'époque primitive, sur ce vestibule V ; l'une à l'est, donnant sur l'extérieur, du côté de la rivière de Cure, l'autre communiquant avec la salle circulaire AE, la troisième avec la salle rectangulaire RZU.

La salle circulaire AE était probablement recouverte d'un simple plafond ; le peu d'épaisseur de ses murs (0 m. 55) ne fait pas supposer l'existence d'une voûte. Au contraire la salle RZU était certainement couverte d'une voûte en berceau, dont les retombées portaient sur les murs ouest et est, épais l'un et l'autre d'1 m. 50, tandis que les murs nord et sud, qui ne supportaient pas

de poussées semblables, n'ont que 0 m. 50 d'épaisseur. Vitruve prescrit, conformément au simple bon sens, d'augmenter l'épaisseur des murs destinés à subir de fortes pressions (1).

La salle rectangulaire RZU (fig. 5) était occupée, au 1^{er} siècle, dans sa presque totalité, par une vaste piscine d'eau froide, mesurant à la base 5 mètres sur 7 m. 50 ; on y descendait par trois gradins, larges chacun de 0 m. 50 environ (2). La piscine était entièrement construite avec de grandes tuiles (*tegulae*) coupées en deux dans le sens de la longueur et employées en guise de briques ; les mêmes matériaux avaient d'ailleurs servi à construire les canaux rayonnants de l'hypocauste de AE (fig. 4). La maçonnerie de briques était revêtue d'une épaisse couche de béton rose, dans lequel étaient scellées, au fond, des dalles de marbre blanc et, sur les parois des gradins, des plaques de revêtement de même matière. La vidange des eaux polluées se faisait par deux tuyaux de plomb (*fistulae*) : l'un avait son embouchure dans l'angle nord-ouest au point Z du plan, et il allait rejoindre l'égout collecteur avant son entrée sous la salle de douche AC ; l'autre tuyau de plomb débouchait, au milieu et à la base de la paroi sud, dans une sorte de couloir, où passait, à cette époque, un embranchement du même égout. Chaque tuyau de plomb traversait le mur sous un petit arc de décharge aux claveaux soigneusement appareillés (fig. 5 et 6).



FIG. 6. Arc de décharge du 1^{er} siècle qui abritait un tuyau de plomb pour la vidange de la piscine froide RUZ. (Voyez un autre arc similaire et de même date au centre de la figure 5.)

A ces trois pièces, AE, AC, RUZ, se réduisait l'établissement thermal du 1^{er} siècle de notre ère. En AE, on prenait des bains chauds individuels, en AC, des douches, en RUZ, des bains

(1) *De architectura*, VI, X, 13, éd. Choisy, II, p. 321 : *Pro amplitudine congestionis crassitudo structurae constituatur*. M. R. THOUVENOT fait remarquer, à ce propos, que dans les petits thermes d'*Italica*, en Espagne, les murs qui portent les retombées d'un grand berceau en concrétion avec revêtement de briques sont plus larges que les autres, afin de mieux résister à la poussée de cette sorte de voûtes (*Essai sur la province romaine de Bétique*, 1941, p. 462 et fig. 57).

(2) Tous les détails relatifs à la piscine d'eau froide du 1^{er} siècle nous sont connus parce qu'un quart environ de cette piscine a été conservé intact, lors des remaniements du 11^e siècle, au-dessous des salles Z et U (voyez le plan, p. 57). Les dimensions d'ensemble de la piscine froide du 1^{er} siècle ont été déduites approximativement en reconstituant son tracé par symétrie à l'intérieur de la salle RUZ.

froids en piscine. En dehors des bains proprement dits, s'étendaient vers le sud de vastes salles, dont les substructions attestent encore l'existence aux points BI, J, K, BE, BO du plan. Nous dirons plus loin les raisons qui nous conduisent à penser qu'il y a eu, de toute antiquité, en BA-BG-BO, un lieu de culte consacré à la divinité ou aux divinités des sources sacrées.

Au 11^e siècle de notre ère, la mode venue de Rome et d'Italie amena un remaniement total de l'établissement du 1^{er} siècle et la construction de nouveaux édifices. Il s'agissait d'installer un *balneum* complet, avec toutes ses parties traditionnelles : vestiaire (*apodyterium*), salle tiède (*lepidarium*), étuve (*laconicum* ou *sudatorium*), bain chaud (*caldarium*), enfin salles annexes pour massages, onctions d'huile (*elaeothesium*) et soins de beauté. L'usage le plus fréquent était que les thermes fussent doubles, l'un des balnéaires étant réservé aux hommes, l'autre aux femmes, comme cela se voit par exemple à Pompeï. C'est le programme qui fut réalisé aux Fontaines-Salées au 11^e siècle, d'après des principes architecturaux qui cadrent presque toujours avec ceux de Vitruve.

D'une part, le balnéaire du 1^{er} siècle fut réaménagé pour servir de thermes des hommes ; d'autre part, après avoir rasé les édifices contigus vers le sud

à la salle RUZ, on construisit à neuf sur cet emplacement, et sur un plus vaste plan, les thermes des femmes.

Le remaniement du balnéaire primitif s'opéra comme suit. La salle de douches AC demeurant seule comme un vestige de l'état ancien des lieux, on combla les canaux rayonnants de la salle circulaire AE, dont le *praefurnium* AA fut également rasé. La salle AE devint le vestiaire ou *apodyterium* des thermes des hommes. Le vestibule V fut pourvu d'une baignoire maçonnée pour bains



FIG. 7. Baignoire maçonnée du *frigidarium* V, du 11^e siècle. L'enduit de béton rose était revêtu de placages de marbre blanc.

froids (fig. 7), dont l'installation exigea la condamnation de la porte qui s'ouvrait auparavant à travers le mur est ; V devint ainsi *frigidarium*. La grande salle rectangulaire fut partagée par des cloisons en trois salles de dimensions inégales, dénommées sur notre plan R, U et Z. La salle R fut le *caldarium*, occupé en son centre par une piscine sur hypocauste à pilettes rondes (fig. 5), que chauffait

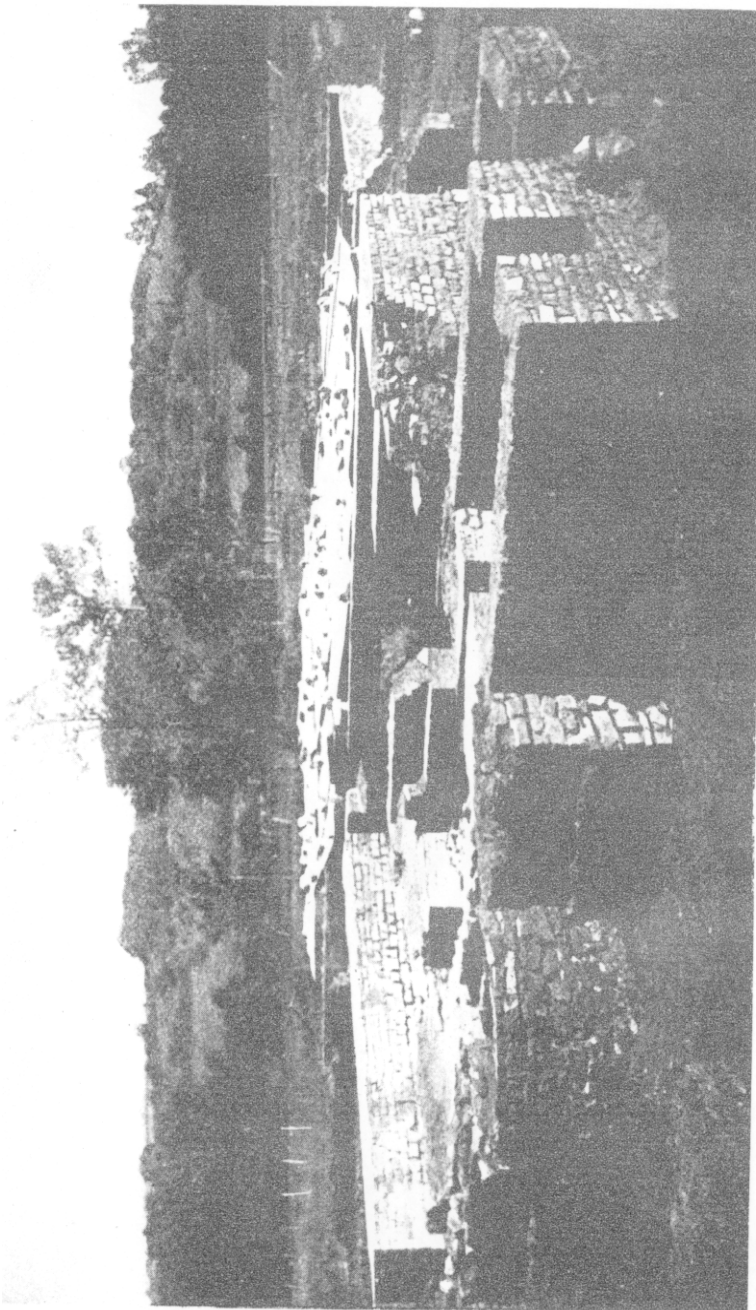


FIG. 8. Constructions accolées au 1^{er} siècle à l'édifice RUZ, du 1^{er} siècle :
absidiole du *laconicum* Z, four AB du même *laconicum*, et, en arrière, four Y de la piscine chauffée R.
(Voyez l'intérieur de l'absidiole Z sur la fig. 6.)

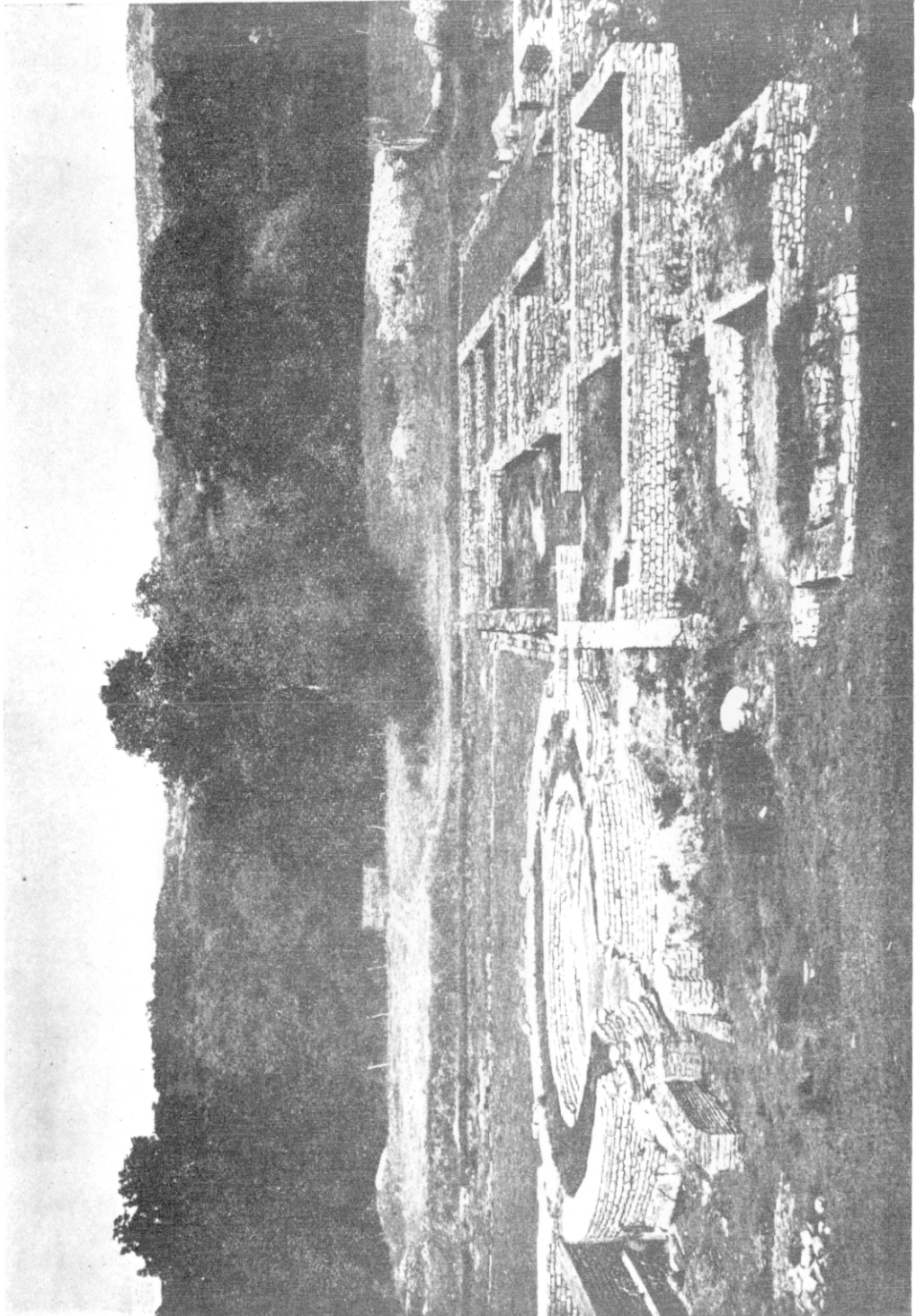


FIG. 9. Vue d'ensemble des thermes du sud ou thermes des femmes, du I^{er} siècle. Au premier plan, piscine circulaire chauffée.

le four Y. La salle Z fut l'étuve ou *laconicum*, chauffée par le four AB ; on la dota d'une absidiole (fig. 8), conformément à l'usage, pour permettre une irradiation plus intense de la chaleur des parois. Quant à la salle U, sa chambre de chauffe souterraine recevait par un étranglement l'air chaud venant de Z, grâce à l'appel d'air provoqué par la cheminée de briques ménagée dans l'épaisseur du mur est de U.

Les baigneurs, après s'être dévêtus dans l'apodyterium AE et avoir traversé l'ancien vestibule V, séjournaient quelque temps dans le *tepidarium* U, puis dans le *laconicum* Z. La sudation une fois faite, ils prenaient le bain chaud dans la piscine R, revenaient au vestiaire par le *tepidarium* U et se plongeaient rapidement dans l'eau froide en passant par le *frigidarium* V. Un grand vase, qui portait sur la panse le graffite ... *C. lirini* ..., a été trouvé dans l'égout en AC : il en résulte que les bai-

gneurs se faisaient oindre après le bain d'huiles parfumées telles que l'huile de lis (*oleum lirinum*). Devant la façade des thermes des hommes s'étendait la palestres S pour les exercices du corps et les jeux ; les portiques AG et AH délimitaient l'aire

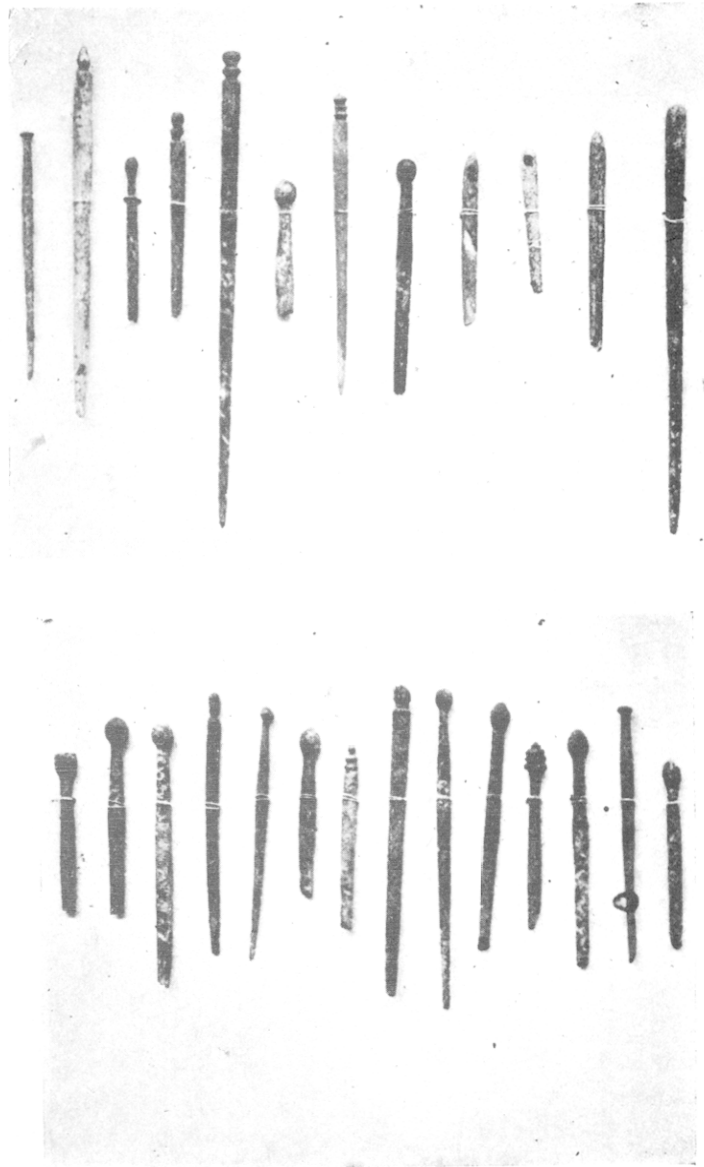


FIG. 10. Épingles à cheveux et aiguilles en os trouvés dans les thermes des femmes.

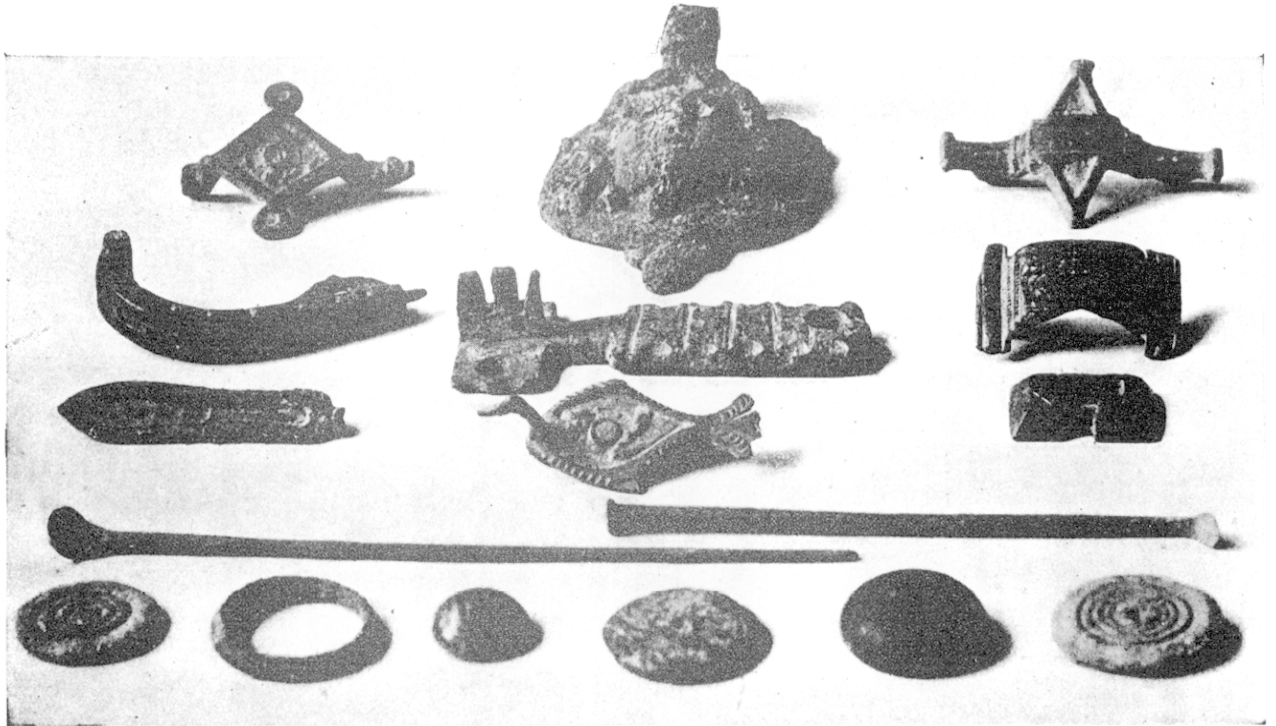


FIG. 11. Objets de toilette et de luxe trouvés dans les thermes des femmes :
 fibules, clé de coffret, deux cure-oreilles, bague,
 pions à jouer en os, bronze d'applique représentant une tête d'enfant bouclé (Amour ?).

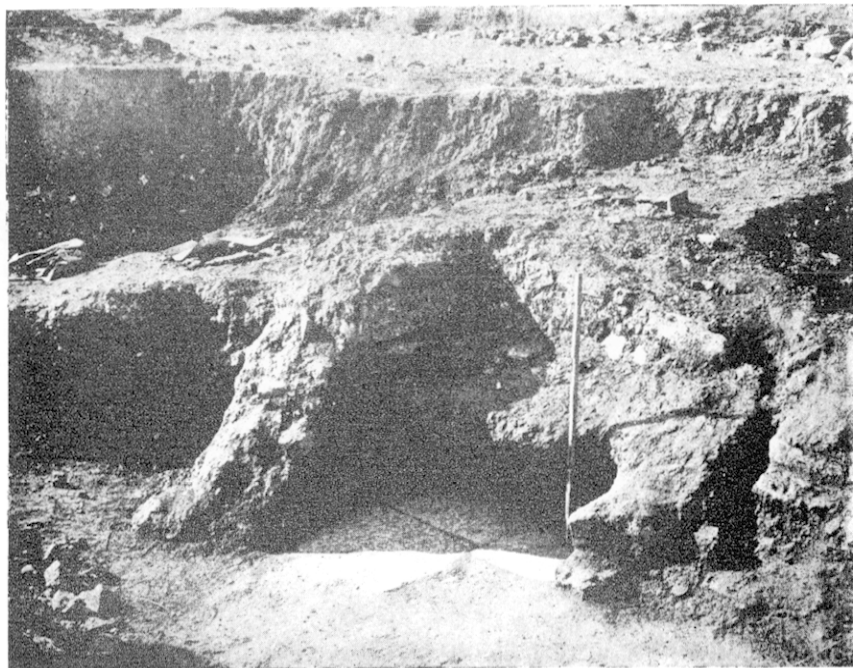


FIG. 12. Bassin d'eau tiède (BN) dans le *tepidarium* BC des thermes des femmes (11^e siècle).
 Le bassin a été détruit en son milieu par le percement d'une tranchée d'assainissement
 vers la fin du moyen âge.

de cette palestre et abritaient les baigneurs contre les rigueurs du climat. A l'ouest des thermes, les esclaves chargés de mettre le bois dans les fours (*fornacatores*) utilisaient les locaux de service en X et en AM.

La construction des thermes des femmes, au sud des thermes des hommes, fut réalisée de toutes pièces au 11^e siècle : les bâtiments antérieurs avaient été



FIG. 13. Portique BF des thermes des femmes.
Les ouvriers sont occupés à déblayer l'esplanade BJ
sur laquelle donnait le portique et qui précédait à l'est la façade du « temple de source ».

préalablement rasés. Aussi l'architecte s'est-il trouvé plus à l'aise pour donner aux différents locaux tout le développement souhaité (fig. 9).

Le vestiaire ou *apodyterium* JF s'étend tout au long du côté sud de la palestre ; il est entouré de quantité de petites salles destinées aux soins de beauté, si l'on en juge par les nombreux objets de parure et de coquetterie féminine qui y ont été retrouvés : quantité d'épingles à cheveux en os, fibules, coupelles et spatules à broyer les fards, vases à parfums, cure-oreilles de bronze, poignées de coffrets, etc. (fig. 10 et 11).

Du vestiaire J-F, les baigneuses accédaient par quelques marches dans le *frigidarium* P, pourvu d'un bassin d'eau froide en O, puis dans le *tepidarium* BC, muni d'un bassin d'eau tiède en BN (fig. 12), puis dans le *caldarium* BM où deux réduits : BP et BT faisaient sans doute office d'étuves. Le *praefurnium* qui chauffait BM, BP et BT, ne pouvait se trouver qu'en BH : il a été complètement

détruit par des terrassements exécutés pour assainir le sol au cours du moyen âge.

La piscine chaude (*calida piscina*) est ici distincte du *caldarium* proprement dit : elle se trouve au centre de la rotonde Q, construite sur un vaste hypocauste



FIG. 14. Déblaiement du portique BL : de place en place, sur le stylobate, sont demeurés les soubassements des colonnes.

à 80 pilettes de briques carrées, remarquablement conservé avec la totalité de sa *suspensura*. Cet hypocauste était chauffé par le *prae-furnium* T. L'intérieur de la piscine était revêtu de marbre blanc. Du bain des femmes, le vestibule L donnait accès au portique BF (fig. 13) et à la cour BJ, puis au portique BL (fig. 14) ; ce vestibule s'ouvrait également sur la grande salle BA, adjacente aux thermes des femmes vers le sud. Le couloir M-N et la salle BE étaient destinés au service. La loge I était probablement occupée par le portier de l'établissement.

Un balnéaire s'usait rapidement. L'action du feu rongea peu à peu les substructions, cependant constituées dans une forte proportion par des briques, des tuiles et des carreaux de terre cuite. Les infiltrations d'eau et la vapeur attaquaient les parties hautes.

L'affluence incessante d'une clientèle souvent mêlée et pas toujours soigneuse (1) achevait les dégâts. On peut admettre qu'un établissement thermal avait besoin d'être restauré tous les cinquante ans pour le moins.

Telle est la constatation qu'il est permis de faire aux Fontaines-Salées.

(1) Nous avons recueilli plusieurs fragments d'enduits muraux qui portent des *graffiti* tracés à la pointe ; les uns sont des rosaces faites à l'aide d'un compas, d'autres des inscriptions dont nous n'avons pu reconstituer le sens.

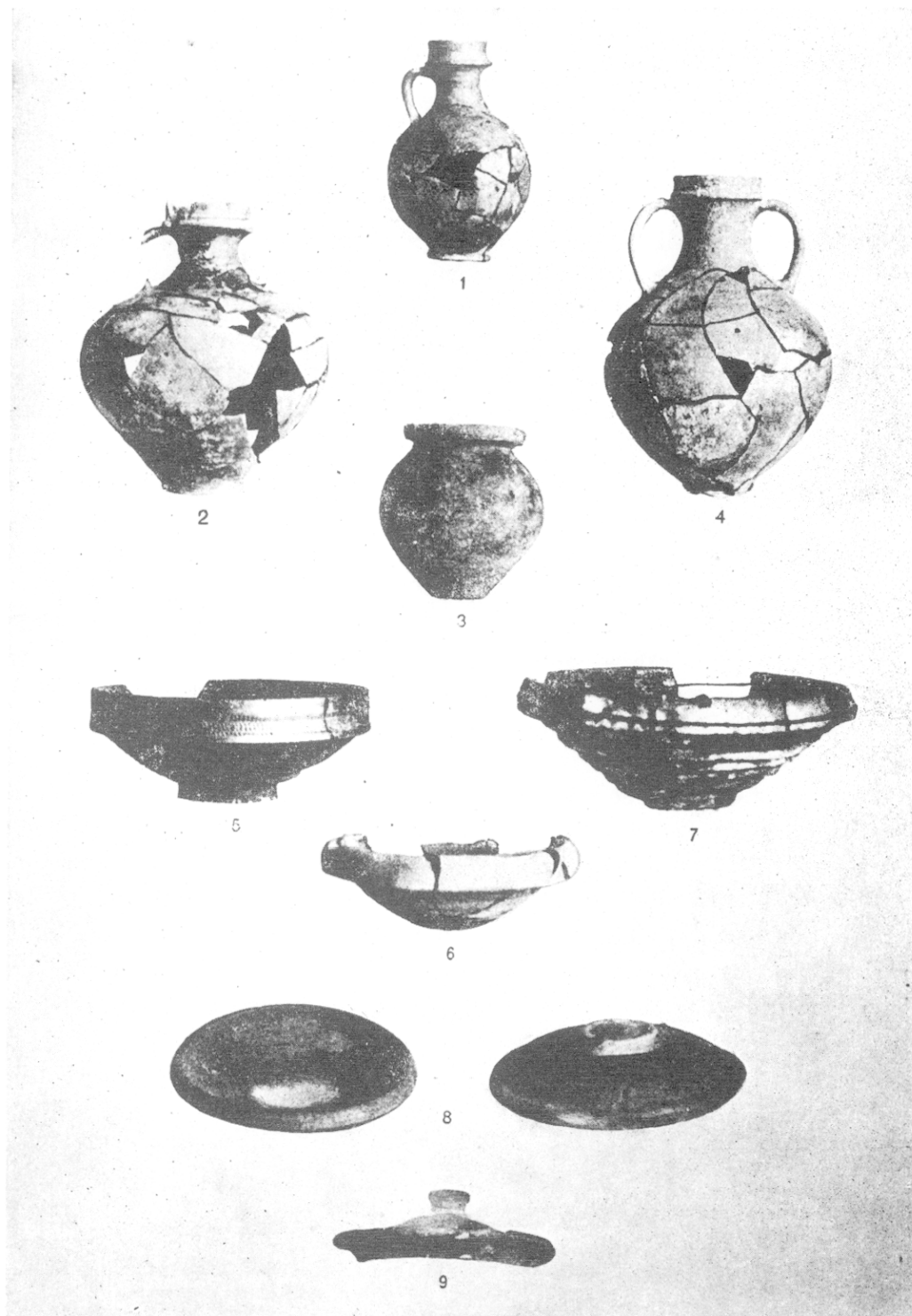


FIG. 15. Vaisselle usuelle de l'habitation rustique installée dans les ruines des thermes aux IV^e et V^e siècles : cruches à une et à deux anses, mortiers et bassins, plat, couvercle de marmite. (D'après Robert DAUVERGNE, *Une habitation du IV^e siècle dans des ruines de thermes*, planches VII et VIII.)

Malgré les consolidations et reprises de détail, dont les traces se retrouvent presque dans chaque salle, l'établissement avait atteint vers la fin du II^e siècle un degré avancé de délabrement. A partir de 185 environ, on ne trouve plus de monnaies dans les ruines jusque vers le deuxième quart du III^e siècle : il se pourrait bien que l'établissement, en ces temps de troubles, marqués dans la *civitas* d'Autun par des brigandages comme ceux de Maternus, ait été presque abandonné. Une restauration sommaire intervint avant le milieu du III^e siècle : replâtrages hâtifs, solutions simplistes et précaires. Les monnaies redeviennent abondantes pour le milieu et le troisième quart du III^e siècle, mais aucune, dans les ruines des thermes, ne dépasse la date fatidique de 275 /276. La grande invasion barbare, qui porta dans toute la Gaule le pillage et l'incendie, rendit la ruine irrémédiable. Désormais la vie est absente de ces lieux, naguère si fréquentés (1). Pourtant de pauvres hères, mi-agriculteurs, mi-artisans, camperont, aux IV^e et V^e siècles dans les parties de l'édifice qui tiennent encore debout : nous avons retrouvé leurs foyers de pierres dressées, leur vaisselle grossière (fig. 15), leurs ustensiles de cuisine, quelques ferrures de serrurerie assemblées dans un vase, un moule à pâtisserie figurant une *venatio* dans l'amphithéâtre : *panem et circenses* ! Des monnaies de Constantin et de ses successeurs, recueillies auprès de ces installations rustiques, témoignaient de leur date (2).

Les pans de murs noircis continuèrent à se dresser aux bords de la Cure durant tout le moyen âge, éveillant les imaginations et suscitant les légendes. Au XII^e siècle, les ruines passaient pour le château de je ne sais quel devin qui s'était retranché là, entouré d'eau de toutes parts, bravant la colère du roi Louis : un jour pourtant, celui-ci avait pris le château et l'avait jeté bas. Cette légende locale a été recueillie et exploitée par un trouvère dans la chanson de geste de *Girart de Roussillon* : c'est par elle que nous la connaissons (3). De fait, les fouilles l'ont établi, les ruines étaient au moyen âge entourées d'eau de toutes parts : à l'est, le lit de la Cure ; au sud, les marais de la Morte ; au nord, les marais de la Bazaine ; à l'est, un petit étang dont l'existence se révèle encore

(1) Pareillement, à Saint-Honoré-les-Bains, en territoire éduen, on ne trouve aucune monnaie dans les ruines des thermes entre Tetricus et Constantin, de 275 à 306. Saint-Honoré est peut-être l'établissement thermal indiqué dans la table de Peutinger sous le nom d'*Aquis Nisinei*, mauvaise lecture que M. Émile THÉVENOT propose à bon droit de corriger en *Aquis Alisinci*.

(2) Sur cette occupation tardive des ruines, je ne puis que renvoyer à l'étude approfondie et richement illustrée de M. Robert DAUVERGNE, *Une habitation du IV^e siècle dans des ruines de thermes, aux Fontaines-Salées...*, Paris, 1943. Cette habitation aurait été, d'après l'auteur, celle de sauniers qui exploitaient les sources salées. De fait, nous avons trouvé en bordure du portique BF un curieux four à foyer circulaire, délimité par des pillettes de brique provenant d'un hypocauste détruit ; ce four de basse époque a bien pu servir à l'évaporation de l'eau salée.

(3) J'ai donné le passage en question de la chanson de geste et sa traduction en français moderne dans mon article déjà cité du n° 1 de *Gallia*.

par une épaisse couche de vase, déposée sur une large surface au sud-ouest des points BE et BO de notre plan.

Vers le ^{xiv}^e siècle, les moines de Vézelay, propriétaires du terrain, décidèrent de le mettre en valeur. Grâce aux corvées, que leur devaient les paysans comme aux seigneurs féodaux de la *poësté* ou *posté* (1) de Vézelay, les moines de la Madeleine firent raser les murs, égaliser le sol, débroussailler les décombres, amener des terres de remblai. Au ^{xv}^e siècle déjà, des prairies et des champs recouvraient uniformément ce terroir qui s'appelait, selon les lieux dits, la *Bazaine*, le *Puits-de-Sel* ou la *Corvée du Perron*. Le nom de la Bazaine est encore mal expliqué ; peut-être se réfère-t-il à Basin (2), devin et enchanteur des légendes épiques, père du fameux Aubri le Bourgoing. Cette influence des chansons de geste sur les appellations cadastrales me paraît fort plausible depuis que j'ai constaté sur la rive opposée de la Cure, à quelques centaines de mètres de là, la survivance jusqu'à nos jours d'un climat de *Fernégu*, attesté dès 1463, et qui rappelle le souvenir du géant sarrasin *Fernagu* du Pseudo-Turpin, celui que Roland met à mort dans *Otinel*, le *Fiernagu* de la *Chevalerie Ogier* (v. 11.349), le *Fernagu* du *Girart de Roussillon* en alexandrins (v. 4536 de l'édition Billings Ham). Sorciers redoutables et géants sarrasins ont eu, aux yeux du peuple, leurs repaires dans ces lieux, alors déserts et peu accessibles.

Le nom de *Puits-de-Sel*, que portait au Moyen âge l'emplacement des thermes faisait certainement allusion à quelque puits d'eau salée encore subsistant et utilisé pour des usages domestiques. Il a fait place à celui de *Fontaines-Salées* depuis le ^{xvii}^e siècle, sous l'influence des gardes de la gabelle qui le firent entrer peu à peu dans l'usage local.

§ II. — LE « TEMPLE DE SOURCE » GALLO-ROMAIN

Au cours des mois d'août et de septembre 1942, les fouilles ont dégagé entre les thermes et la sablière du « champ d'urnes » un ensemble de constructions (BA, BG, BO et BR de notre plan), qui avaient été explorées sommairement dès 1934, mais dont j'ai reconnu, en 1942 seulement, qu'elles constituaient la partie orientale d'un vaste temple rural ou *fanum*, consacré à la divinité ou aux divinités des sources salées (fig. 16 et plan de la p. 56).

Les proportions monumentales de ce *fanum* sont dignes de remarque : la façade orientale, tournée vers le lit de la Cure, en avant de la grande salle

(1) L'ancien français *poësté*, issu du latin *potestatem*, avait le sens général de « domaine, seigneurie ». Le mot était encore en usage à Vézelay dans les derniers siècles de l'ancien régime ; on le prononçait alors *pôté*. La *pôté* était une sorte d'alleu, une terre exempte de toute vassalité féodale.

(2) Du point de vue phonétique, la formation d'un nom de domaine féminin *Bazaine* sur le nom d'homme *Bazin* ou *Basin* serait analogique de *parrain* : *marraine* ou *prochain* : *prochaine*. Les documents de l'ancien régime portent souvent la graphie *Bazenne*, qui rappelle la forme *Bazen* pour *Basin* dans le *Girart de Roussillon* d'Oxford.

barlongue BA, se développe sur une longueur de 50 mètres. En avant de cette façade s'étend une vaste esplanade rectangulaire BJ, limitée au nord par le portique BF des thermes des femmes. Cette esplanade, qui fait pendant à la cour intérieure ou palestres des thermes (S), de forme différente, mais de superficie à peu près égale, est couverte d'une couche de béton blanchâtre, sur laquelle a peut-être reposé un dallage. Le déblaiement total de l'esplanade BJ n'est pas encore effectué.

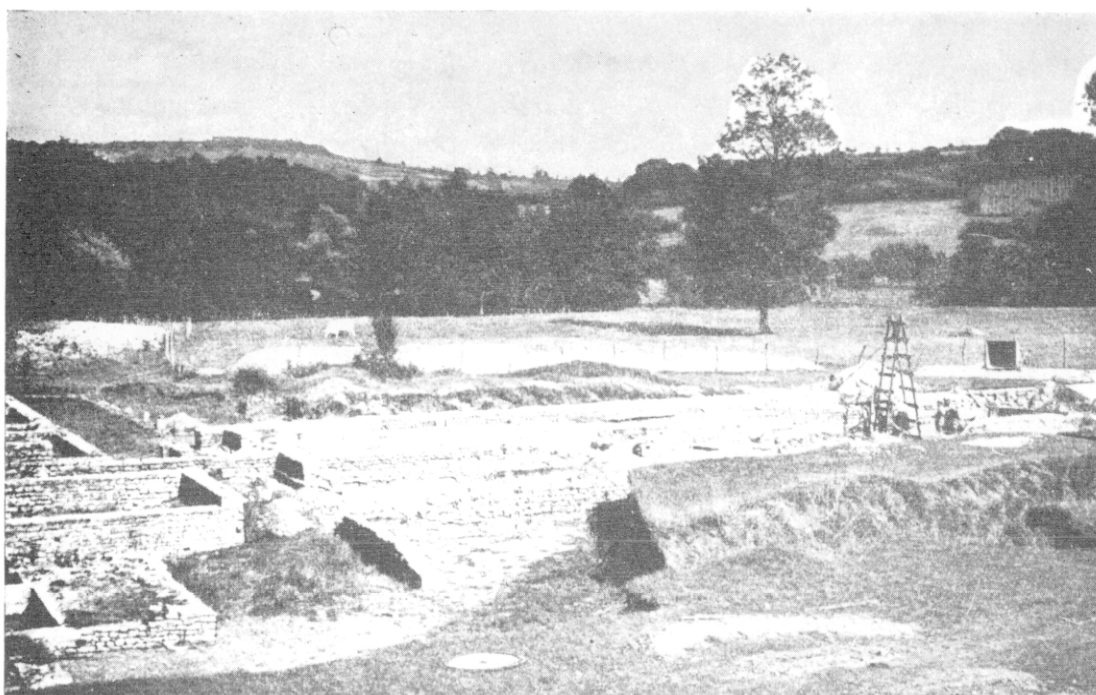


FIG. 16. Vue d'ensemble de la partie antérieure, seule dégagée actuellement, du « temple de source » : le vestibule BA, le portique BG et, au premier plan, au milieu du cliché, l'angle nord-est de l'enceinte BO.

En allant de l'est vers l'ouest dans l'étude du *fanum*, nous rencontrons d'abord la grande salle rectangulaire BA, qui mesure intérieurement 50 m. 80 de long sur 7 m. 50 de large. On y accédait, du côté sud, par un porche BR, dont la profondeur est de 4 m. 50 et la largeur de 4 m. 25. Une autre entrée avait été ménagée au milieu de la façade est : nous en avons retrouvé le seuil, long de 2 m. 55.

La partie de la façade de BA qui se trouve au nord du seuil, sur une longueur de 24 m. 65, est conservée sur une plus grande hauteur au-dessus des fondations que la partie au sud du seuil, longue également de 24 m. 65. Cette meilleure conservation permet de reconnaître dans la partie nord, les



FIG. 17. La façade à pilastres du vestibule BA ;
à l'intérieur, une tranchée montre en coupe le béton blanchâtre posé sur un lit de pierres en hériss.

bases de huit pilastres appareillés et recouverts d'enduit, qui portaient les retombées de sept arcatures encadrant des baies vitrées. L'existence de ces baies vitrées, qui donnaient sur la vallée de la Cure, est attestée par la quantité considérable de fragments de verre à vitre antique qui étaient disséminés à

la base du mur. Il est à noter que l'espacement entre les pilastres n'était pas uniforme : tandis que les six arcatures centrales mesuraient 2 m. 58 à la base — ce qui correspond exactement à l'ouverture de la porte du milieu de la façade, — la première arcature au nord avait une base d'environ 3 mètres. Parallèlement, le pilastre le plus au nord avait plus d'un mètre de large, tandis que les sept pilastres médians ne mesuraient que 0 m. 65 en moyenne.

L'autre partie de la façade de BA, au sud du seuil médian, est arasée trop profondément pour qu'on puisse y relever la trace des pilastres qui y présentaient certainement une ordonnance symétrique à celle de la partie nord. Du moins est-il constant que cette partie de la façade était, elle aussi, percée de vastes baies cintrées, car nous avons recueilli en abondance, tout au long de ce mur, les claveaux provenant des arcs qui encadraient ces baies.

La salle BA communiquait avec le vestibule L des thermes des femmes par une porte, large de 3 mètres, qui fut d'ailleurs murée à basse époque, probablement lors des remaniements de la première moitié du III^e siècle.

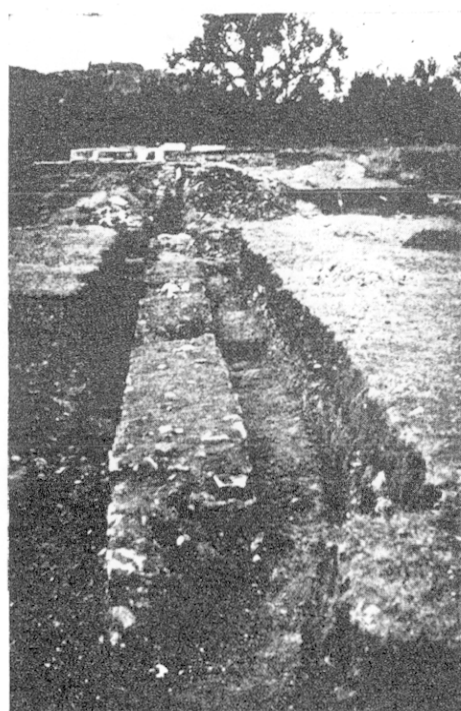


FIG. 18. Le mur entre le vestibule BA et le portique BG, vu du sud.

Le sol de BA était fait d'un béton blanchâtre reposant sur un lit de pierres plates disposées en hériçon (fig. 17). Il est probable, mais non certain, qu'un dallage recouvrait primitivement le béton lui-même. L'enduit du mur était peint à fresque, ainsi qu'il ressort des nombreux débris recueillis dans les décombres.

L'espace BG, à l'ouest de BA, trahit sa destination par ses proportions mêmes : une construction de 50 mètres de long sur 3 m. 50 seulement de large ne peut avoir été qu'une sorte de galerie ou de couloir. A titre de comparaison, les divers portiques de nos thermes gallo-romains ont des largeurs qui s'échelonnent de 3 m. 20 à 4 mètres pour des longueurs de 21 à 50 mètres. Le portique BL, qui mesure intérieurement 50 m. 50 sur 3 m. 40, est presque superposable à BG, lequel peut donc être considéré, lui aussi

comme un portique, donnant accès vers l'ouest par une colonnade sur l'espace BO (fig. 18 et 19). Le mur entre BG et BO était le stylobate de ce portique ; un tambour de fût de colonne en pierre

blanche a été retrouvé précisément couché sur ce mur, le 24 août 1942, absolument comme plusieurs tambours ainsi couchés avaient été trouvés en 1938 sur le stylobate du portique BF, en bordure de l'esplanade BJ (1).

Ce portique intérieur de 50 mètres de long, en avant de la terrasse du temple proprement dit, rappelle le portique intérieur, d'une longueur de 60 mètres (2), que J.-G. Bulliot découvrit en 1872 devant la façade du temple de source de la *Dea Bibracte* (3), sur le Mont Beuvray, en avant et à l'ouest de l'enceinte sacrée formant terrasse qui entourait le *sacellum*, enceinte que Bulliot qualifiait — mal à propos, selon moi, — de *forum* (fig. 20).

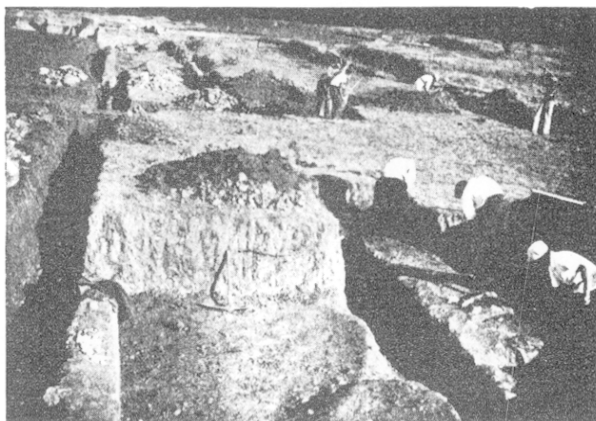


FIG. 19. Dégagement du portique BG. A gauche, le mur stylobate qui portait la colonnade délimitant, du côté de l'est, le péribole BO du « temple de source ».

L'édifice BA-BG, aux Fontaines-Salées, est une sorte d'avant-corps exactement comparable par sa situation, l'ampleur de ses dimensions et ses dispositions générales

à l'avant-corps du temple de *Bibracte*, muni d'un portique extérieur sur la façade et d'un portique intérieur en bordure du péribole sacré (4). Mais tandis que les constructions du Beuvray sont certainement antérieures à Auguste et remontent, à mon sens, au 1^{er} siècle avant notre ère, l'édifice BA-BG des Fontaines-Salées a été superposé après coup à BO. Le fait de cette superposition ressort en premier lieu du désaxement évident de l'ensemble BA-BG par rapport à BO : ni le mur nord ni le mur sud de BA-BG ne sont dans l'alignement exact des murs correspondants de BO, et la déviation est de

(1) Un chapiteau plat de pilastre, décoré de feuillages, a été trouvé le 8 septembre 1942, appuyé au mur entre le vestibule BA et le portique BG. Ce chapiteau provient vraisemblablement de la décoration du vestibule BA.

(2) J.-G. BULLIOT, *Fouilles du Mont Beuvray*, t. I, Autun, 1899, p. 227 et plan. Cf. également *Mém. Soc. Éduenne*, nouv. série, t. VI.

(3) La *Dea Bibracte* était, comme Bulliot l'a démontré, la déesse éponyme de la fontaine voisine du temple du Beuvray, celle qui a pris depuis le nom de Saint-Martin et qui « coulait autrefois plus près du temple, dont elle a été éloignée par des travaux d'excavation » (*ibid.* II, p. 176). L'*oppidum* avait pris le nom de la source sacrée.

(4) Un coup d'œil sur le plan fera saisir la différence la plus marquée : l'avant-corps au Beuvray est partagé en de multiples petites pièces — que Bulliot considérait comme des « boutiques » — au lieu de former un vaste « hall » comme aux Fontaines-Salées, où nous n'avons pas trace de cloisons.

l'ordre de 0 m. 20 au sud, de 0 m. 30 au nord. Bien plus, les extrémités ouest des murs sud et nord de BG viennent buter contre le parement du mur est

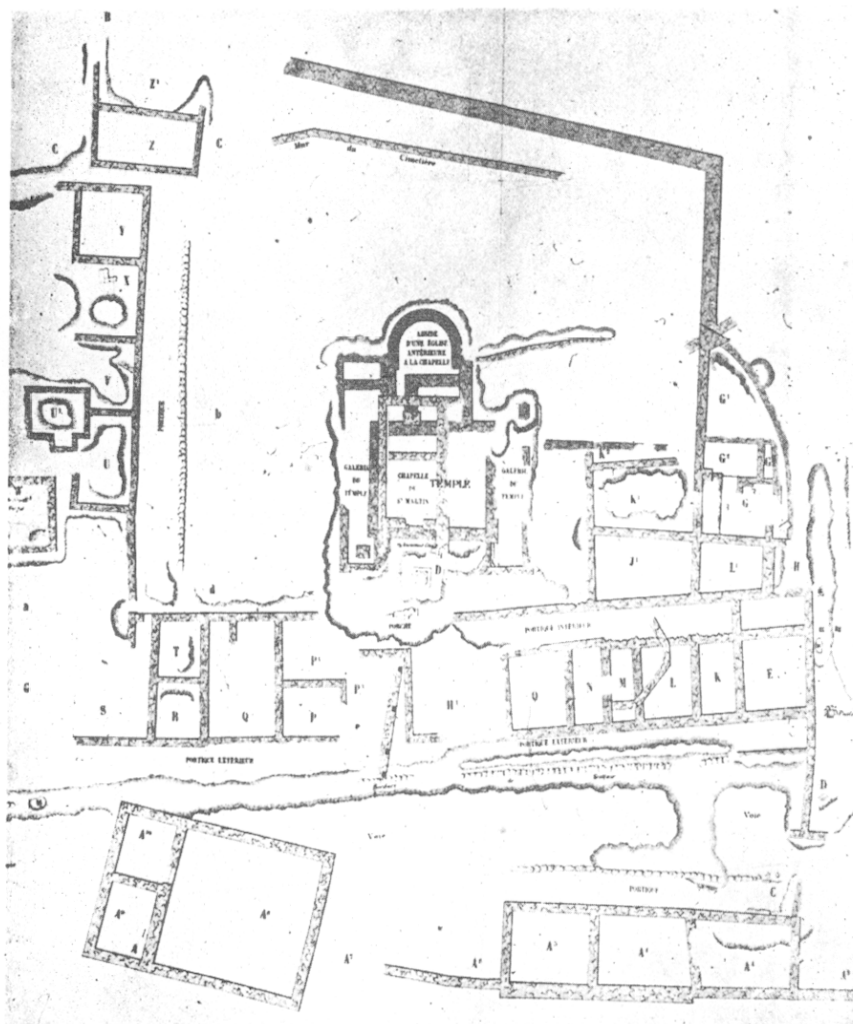


FIG. 20. Le temple de la *Dea Bibracte* au Mont Beuvray avec avant-corps flanqué de deux portiques précédant l'enceinte sacrée (fouilles de Bulliot, 1872).

de BO, mais ne s'y incorporent point : il y a simple juxtaposition, et non compénétration des maçonneries respectives. Enfin l'examen des parements montre que BO présente le bel appareil, soigneusement jointoyé des parties des thermes que nous avons reconnues comme remontant au 1^{er} siècle, tandis que BA et BG offrent l'appareillage moins soigné des reconstructions du

11^e siècle. Bref, il suffit d'examiner notre plan d'ensemble pour deviner ce qui s'est passé au 11^e siècle : comme on avait détruit l'édifice BI, qui devait constituer au 1^{er} siècle une dépendance du temple, afin de construire sur son emplacement les thermes des femmes, il fallut remplacer BI ; et c'est dans ce



FIG. 21. Extrémité nord du portique BG et vestiges de l'embranchement par lequel on descendait de ce portique dans l'enceinte BO, d'un niveau un peu inférieur.

but que l'on éleva BA-BG en avant de BO sur un emplacement qui était occupé au 1^{er} siècle — nous le verrons plus loin, — par de très anciens puits d'eau salée.

A la base et à l'ouest du mur stylobate du portique BG, dont l'épaisseur est de 0 m. 50, est accolé un mur de soutènement large d'environ 0 m. 90 (fig. 21). La raison d'être de ce massif d'appui n'est pas douteuse, pour qui considère les différences de niveau constatées au cours des fouilles : le sol de BO était en contre-bas par rapport au sol de l'avant-corps BA-BG et de l'esplanade BJ. D'autre part, bien que le déblaiement de l'espace BO ne fasse

encore que commencer, il apparaît déjà que les dimensions en sont trop vastes (1) pour qu'on puisse le considérer comme une salle couverte : c'est un espace en plein air, un enclos délimitant le terrain consacré à la divinité, le *temenos* du temple, et cet enclos était maintenu ici à un niveau inférieur au sol environnant afin de rester de plain-pied avec les sources. C'est au milieu de l'espace BO que j'espère découvrir, au cours des campagnes de fouilles à venir, le sanctuaire proprement dit, la *cella* du dieu ou, du moins, ce qui peut en subsister. Malheureusement, toute cette région a été bouleversée au cours du moyen âge du fait que les sources salées, après la destruction des édifices antiques, ont formé dans ces parages, par suite de l'infériorité du niveau et de la rupture ou de l'obstruction des voies d'écoulement des eaux, une nappe stagnante, un véritable marécage, pour l'assainissement duquel de profondes « tranchées » ont été creusées ultérieurement, amenant la destruction des murs gallo-romains jusqu'aux fondations.

C'est ainsi qu'une large brèche de 12 mètres se constate actuellement au milieu du mur est de BO ; cette brèche nous empêche de connaître le dispositif exact de l'embranchement qui devait permettre de descendre du portique BG dans l'enceinte BO. L'existence de ce dispositif n'en est pas moins certaine, car BA et BG n'ont pas pu servir à autre chose qu'à recevoir et à « filtrer » la foule des dévots avant leur introduction dans le sanctuaire proprement dit (2).

La foule pénétrait dans le vestibule BA par les trois portes à la fois : l'une, au nord, en venant des thermes des femmes par le vestibule L ; l'autre, à l'est, venant de l'esplanade BJ ; la troisième, au sud, empruntant le porche BR. A l'intérieur se passait ce qui se passait dans tous les temples de ce genre : les prêtres et les desservants du *fanum* accueillaient les fidèles, leur donnaient des consultations de caractère moitié religieux, moitié médical, car ces prêtres se targuaient d'être thérapeutes et prescrivaient volontiers des traitements (3). Il est certain aussi qu'ils se chargeaient de fournir en *ex-voto*, moyennant quelque argent, les malades qui désiraient suspendre dans le temple, devant l'image de la divinité, un témoignage de leur gratitude pour l'action curative des eaux. A cet égard, tant en ce qui concerne les *ex-voto* qu'en ce qui touche l'image de

(1) Au moment où je corrige les premières épreuves de cet article, les dimensions de l'enceinte BO sont connues : elle dessine en gros un rectangle d'environ 50 mètres de long sur 21 mètres de large. [Note ajoutée en octobre 1943.]

(2) De même, au Mont Beuvray, la façade de l'avant-corps à deux portiques, de 60 mètres de long, était « brisée au milieu pour laisser un accès vers le temple », écrit BULLIOT (*ibid.*, I, p. 227). Les fouilles ont fait retrouver les vestiges d'un embranchement en grandes dalles, exactement dans l'axe du *sacellum*.

(3) Cf. BONNARD et PERCEPIED, *La Gaule thermale*, Paris, 1907, p. 239 : « Les prêtres attachés à ces temples étaient en même temps médecins et s'occupaient, comme interprètes du dieu, des conseils et des soins à donner aux malades. »

la divinité, nous n'en sommes heureusement pas réduits aux hypothèses. Dès les deux premières campagnes, celles de 1934 et 1935, des *ex-voto* ont été trouvés, soit en BA, soit en BJ, devant la façade aux pilastres, soit dans les pièces voisines des thermes des femmes, telles que L, M, et K. Trois de ces objets sont des sculptures en pierre tendre qui représentent des parties du corps humain, comme les *ex-voto* du temple de la forêt d'Halatte, conservés au musée de Senlis, ceux du temple d'Essarois, conservés au musée de Châtillon-sur-Seine, ou ceux du temple de la *Dea Sequana* aux sources de la Seine. L'un figure une cuisse, l'autre une main tendant un objet indéterminé (peut-être un fruit ?) (1), le troisième — malheureusement mutilé, — un phallus ; ce dernier est percé d'un trou qui permettait de le suspendre, au moyen d'une chaînette, devant l'autel de la divinité. Un grand nombre d'eaux minérales avaient, à l'époque gallo-romaine, une réputation d'excitant génésique : aussi des représentations sculptées de phallus, pareillement perforées, ont-elles été trouvées dans de nombreuses stations thermales, comme Bourbon-Lancy, Aix-les-Bains et Aix-en-Provence (2).

C'était aussi un usage général que l'emploi en guise d'*ex-voto*, dans les temples de sources, de figurines en terre blanche de l'Allier, surtout celles de Vénus anadyomène et des déesses-mères. Précisément les fouilles de 1934 nous ont fourni, en BA, les débris d'une déesse-mère, assise dans un fauteuil

(1) Cinq sculptures votives représentant des mains isolées tenant des fruits, des patères ou des cornes d'abondance ont été trouvées par Bulliot, dans les fouilles des temples jumelés du Mont-de-Sène, à Santenay (Côte-d'Or) ; cf. *Mémoires de la Soc. Éduenne*, nouv. série, III, 1874, pl. XVI. Coïncidence remarquable : il existe à Santenay une source salée, riche en lithium ; au XVIII^e siècle, on y fit quelques travaux d'aménagement qui firent découvrir de nombreuses monnaies offertes en *ex-voto*. Bientôt la Gabelle interdit l'accès de la source et, en 1748-1750, d'après Courtépée, le directeur de la ferme de Chalon-sur-Saône fit « jeter beaucoup de mercure dans les trous d'où provenait la source, ... maçonner dessus et remplir le bassin de matière fécale ». (COURTÉPÉE, *Description du duché de Bourgogne*, t. II, p. 349 ; cf. Pierre QUARRÉ, *Les merveilleux effets de la nymphe de Santenay, au duché de Bourgogne, où il est successivement traité de son origine, propriété et usage*, Dijon, 1633, in-4^o, p. 47 ; DE LONGNY, *Notice archéologique sur Santenay*, dans *Mém. Soc. Éduenne*, nouv. série, t. XII, 1883, p. 125-127). Cependant, des deux temples jumeaux du Mont-de-Sène, l'un était, d'après les sages conclusions de Bulliot, consacré à Mercure, l'autre à la divinité d'une fontaine voisine, distincte de la fontaine salée de Santenay.

(2) Sur ces phallus perforés pour être appendus dans un sanctuaire, cf. BONNARD et PERCEPIED, *La Gaule thermale*, Paris, 1908, p. 301.

Les poètes et humanistes du XVII^e siècle, nourris de l'antiquité classique, étaient familiers avec cette coutume de suspendre devant l'image d'un dieu (Apollon par exemple) la représentation sculptée de l'organe viril de la génération, à la suite d'une guérison ou d'un accroissement de puissance génésique. Témoin cette strophe de Mathurin RÉGNIER à la fin de son poème sur la *C(haude) P(isse)* :

*Pour récompense, dans ton temple,
Servant de mémorable exemple
Aux joueurs qui viendront après,
J'appendray la mesme figure
De mon cas malade en peinture,
Ombragé d'ache et de cyprès.*

Cf. *Œuvres complètes*, éd. Jean PLATTARD, Paris, Belles-Lettres, 1930, p. 169 (avec la coquille déplorable : j'appendray).

d'osier, signée du fameux céramiste *Pisillus*, et ceux d'une Vénus sortant du bain, dans une niche à fronton triangulaire. D'autres statuettes du même genre

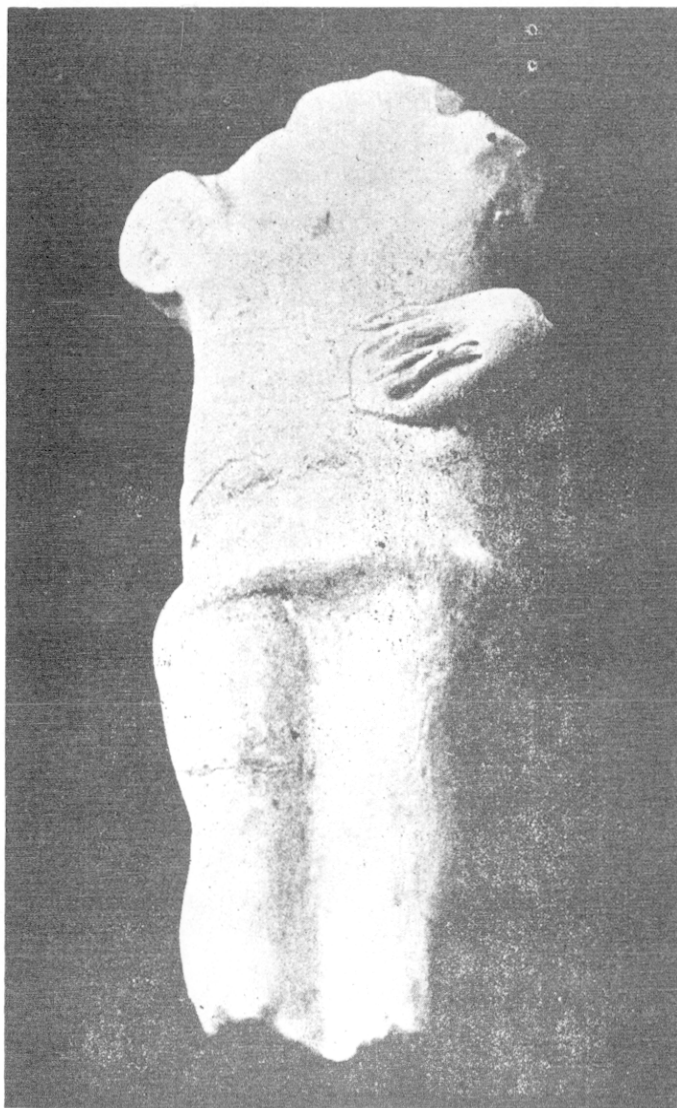


FIG. 22. Figurine en terre cuite blanchâtre, trouvée dans le portique BF et représentant un personnage vêtu à la gauloise : braies collantes et tunique maintenue autour de la taille par une ceinture.

ont été mises au jour depuis lors, notamment une figurine vêtue, à la mode gauloise, de braies collantes et d'une tunique serrée à la taille par une ceinture (1) ; cette curieuse statuette, d'un type beaucoup plus rare que les Vénus et les *Matres*, se trouvait dans le portique BF des thermes des femmes, en bordure de l'esplanade du temple, dans une couche archéologique datant du II^e ou, au plus tard, du III^e siècle. Elle attesterait, s'il en était besoin, que le costume indigène s'était maintenu en Gaule, surtout loin des grands centres urbains, plusieurs siècles après la colonisation romaine (fig. 22).

Mais toute cette imagerie populaire, et plus encore les représentations sculptées de membres humains, s'achetaient à prix plus ou moins élevé selon les temps et les lieux ; les petites bourses évitaient ces dépenses en employant comme *ex-voto* quantité de menus objets, trouvés ça et là dans la vie courante,

(1) Voir sur cette statuette la note que j'ai insérée au *Bull. de la Soc. Nat. des Antiquaires de France*, 1939-1940, p. 162-169.

et auxquels les croyances vulgaires attribuaient une origine surnaturelle ou des vertus mystérieuses. De là vient que nous trouvons en nombre appréciable, aux abords du temple, des silex taillés de toute forme, des hachettes en pierre polie, des fossiles de toute catégorie : fusaïoles, oursins, ammonites ou bélemnites (1), des bois de cervidés, des défenses de sangliers, des coquilles de crustacés, tout le bric-à-brac pittoresque et touchant de la dévotion à bon marché. Les Gallo-romains, à ce qu'il paraît, estimaient déjà que « la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne ».

Le nom de la divinité spécialement honorée aux Fontaines-Salées ne sera sans doute jamais connue si une inscription ne vient le révéler ; or le défaut total d'inscriptions sur pierre ne laisse que peu d'espoir en ce sens. Il se pourrait cependant que nous ayons déjà

mis la main sur plusieurs éléments de l'image monumentale qui la représentait dans son temple. La trouvaille remonte à septembre 1937 ; à l'extrémité du terrain des fouilles, à plus de 50 mètres au nord-est des thermes, et à peu de

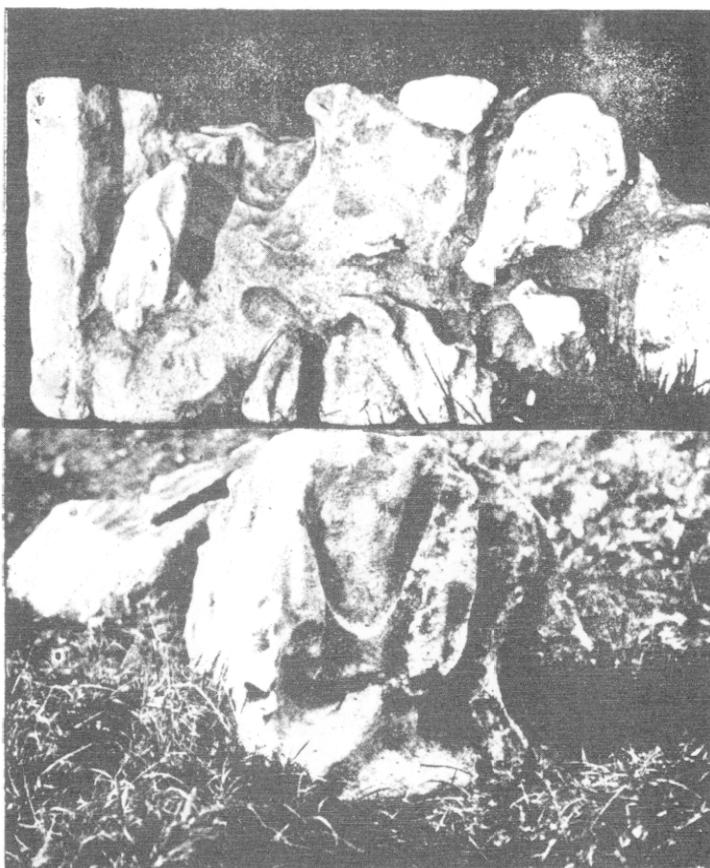


FIG. 23. Les deux assises inférieures d'un bas-relief gallo-romain trouvé dans l'ancien lit de la Cure et provenant du « temple de source ».

(1) Lorsque Bulliot fouilla en 1872-1873 le temple de source de la *Dea Bibracte*, au sommet du Beuvray il trouva dans l'intérieur de la *cella* « une ammonite du terrain jurassique, trouée pour être suspendue... ; au dehors, un fragment de terre cuite grise paraissant un objet phallique et une petite hachette polie en pierre verte ». Dans une dépendance du temple, étaient dispersés des fragments de « figurines en terre blanche de l'Allier, dont une fée ou Vénus exprimant l'eau de sa chevelure » (*Fouilles du Mont Beuvray de 1867 à 1885*, t. II, Autun, 1899, p. 186).

distance du lit actuel de la Cure, nos ouvriers étaient occupés à creuser une profonde tranchée d'assainissement, en dehors de toute préoccupation proprement archéologique, lorsqu'ils dégagèrent, au fond de l'ancien lit de la rivière, parmi le sable et les galets, deux assises d'un bas-relief en pierre tendre, passablement mutilées et rongées par les eaux. En raison du poids considérable de ces deux blocs, on eut la plus grande peine à les hisser au niveau de la prairie où j'ai pris de chacun d'eux les photographies que je reproduis ci-dessus, artificiellement juxtaposées, afin de mieux suggérer l'aspect d'ensemble de la sculpture (1) (fig. 23).

Les deux assises retrouvées constituaient la partie inférieure du monument, qui paraît n'avoir été sculpté que sur une seule de ses faces. On distingue un personnage debout dans une niche aux rebords droits et nettement accusés. Ce personnage, probablement masculin, est enroulé de lourdes draperies, d'un mouvement assez compliqué et grandiloquent, qui ne laissent pas entrevoir un style fort élégant et qui donneraient l'impression du ^{III}^e siècle plutôt que du ^I^{er}. La main droite, relativement bien conservée, permet de supposer que le bras droit était baissé et tenu à quelque distance du corps ; dans la main, une hampe. La main gauche semble avoir tenu une corne d'abondance.

Plutôt que de se livrer à des hypothèses fragiles, mieux vaut se demander, en souhaitant la découverte de l'assise supérieure du bas-relief — celle qui figurait la poitrine et la tête — quelles circonstances ont bien pu faire jeter dans le lit de la Cure un monument religieux de cette sorte. Pourquoi ce monument, qui provient évidemment du temple voisin, a-t-il été transporté en cet endroit et enfoui dans le sable de la rivière, à plus de 2 mètres de profondeur ? Qui avait intérêt à dissimuler ainsi cette image d'une divinité longtemps vénérée ? Qui s'est imposé le pénible travail de transporter ici ces massifs dés de pierre, afin de les cacher à tous les regards ? Poser la question, c'est déjà la résoudre : *is fecit cui prodest*. Les premiers apôtres du christianisme dans la région, au ^{IV}^e ou au ^V^e siècle, pour mieux détourner de cette « idole » les hommages obstinés des paysans, ont pris le parti de la précipiter dans un trou quelconque du rivage de la Cure (2). Sans chercher d'exemple hors du pays éduen, c'est de la même façon que l'Apollon colossal d'Entrain-sur-Nohain (Nièvre) fut, à la même époque et pour les mêmes motifs, jeté, la face la première, dans un

(1) Ces deux assises de pierre sont actuellement entreposées au village de Foissy-lès-Vézelay, chez Mme Wafflard, en attendant l'aménagement d'un musée archéologique assez vaste pour recevoir toutes les antiquités découvertes dans les fouilles.

(2) L. BONNARD (*loc. cit.*, p. 138) remarque que certains établissements thermaux, associés à un temple de source, ont peut-être plus souffert des chrétiens que des invasions barbares : « La mutilation systématique des statues, leur précipitation dans les puits, le martèlement voulu des inscriptions peuvent être retenus comme des indices d'une dévastation... visant plus spécialement le côté religieux des établissements... »

marécage ; il n'en fut exhumé qu'à la fin du XIX^e siècle, au gré du hasard, par des terrassiers qui creusaient le caveau funéraire des châtelains du pays ; il décore aujourd'hui les douves du château de Saint-Germain-en-Laye. Or la « passion » de saint Pèlerin (*Peregrinus*), premier évangélisateur de l'Auxerrois à la fin du III^e siècle ou au début du IV^e, raconte que Peregrinus trouva la mort à Entrain (*Intaranum*), alors qu'il y était allé déclamer, un jour de fête solennelle, contre les « faux dieux » et spécialement contre les statues colossales qui avaient été consacrées à Jupiter et à Apollon — *Jovis vel Apollinis portenta* (1). A Vercellacus comme à Intaranum, les zéloteurs du Christ n'ont pas eu de cesse qu'ils n'eussent martelé, brisé, jeté bas et enfoui les statues des anciens dieux.

La pierre blanchâtre, très friable, dans laquelle le bas-relief dont nous parlons a été sculpté, n'est pas une pierre du pays et elle se distingue aisément, par son grain et sa couleur, des pierres calcaires employées dans la construction des thermes ou du temple. Nous avons pourtant remarqué, à plusieurs reprises, mes collaborateurs et moi en déblayant le portique BG, au cours de la campagne 1942, des fragments de pierre blanche absolument identique et portant des traces de sculptures (2). Ce nouvel indice nous confirme dans l'opinion que le bas-relief à assises multiples s'élevait primitivement dans le « temple de source », peut-être à l'intérieur de l'enceinte sacrée BO. Malheureusement l'acharnement qui fut mis à détruire ce monument et à le faire disparaître est de mauvais augure quant à l'état de détérioration où nous pouvons craindre de trouver l'autel du dieu : *Di omen avertant !*

Quoi qu'il en soit, le temple des Fontaines-Salées n'étant pas encore déblayé dans ses parties essentielles, je me serais abstenu de toute comparaison avec les plans d'autres *fana* du même genre, si je n'avais pas noté une similitude véritablement surprenante entre les parties déjà explorées et celles qui leur correspondent dans le temple du Montmartre, à 4 km. d'Avallon et à 6 km. des Fontaines-Salées. Le temple du Montmartre, sur le territoire communal de Vault-de-Lugny, occupe une butte arrondie de 357 mètres d'altitude, au-dessus de la vallée du Cousin, affluent de la Cure. Les ruines ont été fouillées du 25 novembre au 15 décembre 1822 par l'architecte Caristie en présence de deux anciens magistrats, Préjean et Malot, archéologues amateurs, qui en ont écrit chacun une description (3). L'abbé Parat reprit les recherches

(1) *Passio sancti Peregrini, primi Autissiodorensis episcopi*, dans *Acta Sanctorum Maii*, t. III, p. 563. Le texte semble du VI^e ou VII^e siècle.

(2) Le 15 septembre 1943, au niveau des fondations du mur ouest du périhole BO, a été trouvée une pierre blanche parallépipède, de même grain et de même aspect que celle du bas-relief découvert en 1937, et présentant, sur une face et un côté, les mêmes détériorations. [Note ajoutée en octobre 1943.]

(3) P(RÉJEAN), *Découverte d'un temple romain, en 1822, à une lieue d'Avallon, en Bourgogne*, à la suite de *Voyage à Pompéi*, Avallon, 1829 ; MALOT, *Découverte d'un monument antique sur le Mont Martre* [sic], près d'Avallon, en 1822, dans *Bull. Soc. d'Études d'Avallon*, 1868.

sur cet emplacement durant les hivers 1907 et 1908 et en publia les résultats en 1922 (1). Je reproduis ici un plan manuscrit dressé par l'abbé Parat lui-même et conservé au musée d'Avallon (fig. 24).

Comme aux Fontaines-Salées, la façade est tournée vers l'orient. Le temple proprement dit est formé d'une salle à peu près carrée de 9 m. 10 sur 9 m. 80 enfermée dans une seconde salle de 16 m. 20 sur 16 m. 90 de côté, ce qui détermine une galerie tout autour de la *cella*. Les deux salles concentriques ont leur porte vers l'est, dans le même axe. Le temple proprement dit est entouré d'un mur de clôture ou péribole.

Du côté de l'est s'étend d'abord une cour en terrasse, longue de 22 mètres et large de 6 m. 50, que l'abbé Parat appelait « esplanade » : elle correspond à l'espace BO des Fontaines-Salées. En avant de cette terrasse se trouve une grande salle qui mesure extérieurement 22 mètres sur 11 m. 50 ; elle correspond au bâtiment BA-BG des Fontaines-Salées. On y accédait par un porche situé au sud (2), large de 3 m. 60, profond de 4 m. 60, qui est l'exact pendant du porche BR des Fontaines-Salées. Comme aux Fontaines-Salées, le bâtiment annexe du temple est divisé en deux parties très inégales : une grande salle, une sorte de galerie (3). Une différence notable consiste en ceci : au Montmartre, cette galerie, qui mesure 3 mètres sur 10 m. 50, est parallèle au mur nord de la grande salle, alors qu'aux Fontaines-Salées la galerie BG est parallèle au mur ouest de la grande salle BA. Tandis qu'aux Fontaines-Salées le péribole sacré BO, du côté du bâtiment annexe, est délimité par un massif de soutènement qui longe le mur ouest du portique BG, la terrasse qui, au Montmartre, s'étend devant la porte du temple est délimitée à l'est par un mur qui longe, à 0 m. 60 de distance, le mur ouest du bâtiment annexe et détermine ainsi, entre eux, une rigole pour l'écoulement des eaux de pluie, dallée en partie avec des tuiles à rebords (4).

Bref les plans des bâtiments qui, ici et là, forment l'avant-corps oriental du sanctuaire, ne diffèrent que sur des points de détail ; les similitudes sont telles qu'il faut admettre que l'un des deux architectes connaissait le temple voisin — il n'y avait pas deux lieues de l'un à l'autre — et s'inspirait de certaines de ses dispositions. La question de la priorité est d'ailleurs difficile à trancher. L'unique inscription trouvée au Montmartre est la dédicace à Mercure, gravée sur

(1) A. PARAT, *Le temple romain de Montmartre*, dans *Bull. Soc. Sciences de l'Yonne*, LXXVI, 1922, p. 243-266 et nombreuses planches. Contrairement à l'opinion de L. BONNARD, *La Gaule thermale*, p. 240-242, je n'oserais affirmer que le Montmartre fût un temple de source, bien que l'on voie, à proximité des ruines, deux ruisseaux pérennes : la fontaine des Fosses et celle de Bel, située juste au-dessous du temple et près de laquelle on trouva, en 1770, des fragments de marbre blanc. Au village même de Vault-de-Lugny existe une fontaine salée (2 grammes de sel par litre), sur la rive droite du Cousin, un peu en aval du pont, à l'intérieur d'une propriété privée.

(2) Ce porche est qualifié de « petite chambre » sur le plan de l'abbé Parat.

(3) Le plan de l'abbé Parat désigne cette galerie du nom de « chambre ».

(4) Cette rigole est qualifiée d'« aqueduc » sur le plan de l'abbé Parat.

une plaque de marbre blanc de 0 m. 49 sur 0 m. 48 (C. I. L., XIII, n° 2839) ; elle est en belles capitales, que le commandant Espérandieu datait « du milieu du 1^{er} siècle » (1). L'abbé Parat admet que le Montmartre a connu au 11^e siècle sa grande époque de prospérité et que son abondante statuaire, aujourd'hui conservée au musée d'Avallon, remonte en général à cette époque. Les deux temples voisins sont donc à peu près contemporains.

Au Montmartre, le grand bâtiment annexe qui précède le temple à l'est n'a jamais été exploré à fond. Caristie, en 1822, en a simplement reconnu l'existence ; Préjean et Malot le prenaient pour le « logement des gardiens ». L'abbé Parat se promettait de le fouiller entièrement en 1907, mais il dut y renoncer, faute de ressources, et il se contenta en 1908 de mener, le long des murs, à l'intérieur, une petite tranchée qui demeura sans résultats (2). C'est là une lacune regrettable, car une exploration totale et approfondie aurait sans doute permis de préciser l'usage auquel servait cette dépendance du temple.

§ III. — LES PUIITS A CUVELAGE DE BOIS

Nous aurions pu nous contenter de déblayer les salles BA et BG jusqu'au niveau du béton blanchâtre qui en formait le sol. Mais M. Robert Dauvergne

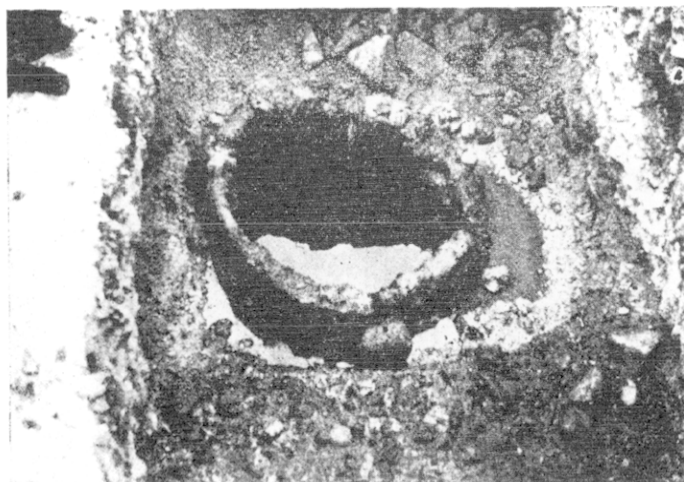


FIG. 25. Margelle du puits à cuvelage monoxyde n° 1, découvert le 17 septembre 1942.

a eu, dès le début, l'intuition que ce béton recouvrait des vestiges plus anciens ; c'est lui qui a pris l'initiative de faire descendre la fouille d'un mètre et demi plus bas, et bien lui en a pris. Le 17 septembre, au milieu de la salle BA et à proximité du seuil ménagé au centre de la façade, une tranchée profonde, après avoir traversé une couche d'argile, puis une couche de sable, mettait à découvert, à 1 m. 42

au-dessous du niveau de la prairie, la margelle en bois, bien conservée, d'un puits circulaire de 1 mètre de diamètre extérieur et 0 m. 80 de diamètre intérieur

(1) D'après PARAT, *loc. cit.*, p. 256.

(2) *Loc. cit.*, p. 248.

(n° 1 du plan et fig. 25). La paroi, d'une épaisseur moyenne de 0 m. 10 et d'une profondeur de 1 m. 60, est monoxyle : elle est faite d'un gros tronc de chêne évidé intérieurement. La matière ligneuse, baignant dans l'eau et à l'abri de l'air, ne s'était pas altérée depuis tant de siècles.

Peu après, à 5 mètres au sud-ouest de ce premier puits, sous une brèche du mur oriental de BA, apparaissait un second puits de même diamètre (n° 2 du plan) ; puis, 2 mètres plus loin, un troisième puits (n° 3 du plan), au milieu du portique BA, était flanqué d'un pieu enfoncé dans le sol (la partie supérieure pourrie), tandis qu'un madrier était couché dans la vase le long du pieu et du puits (fig. 26). *Des couches alternées d'argile et de mousse avaient été disposées au-dessus des puits par ceux qui les avaient comblés, c'est-à-dire par les constructeurs gallo-romains des salles BA et BG. Ces lits d'argile et de mousse avaient certainement pour but d'empê-*

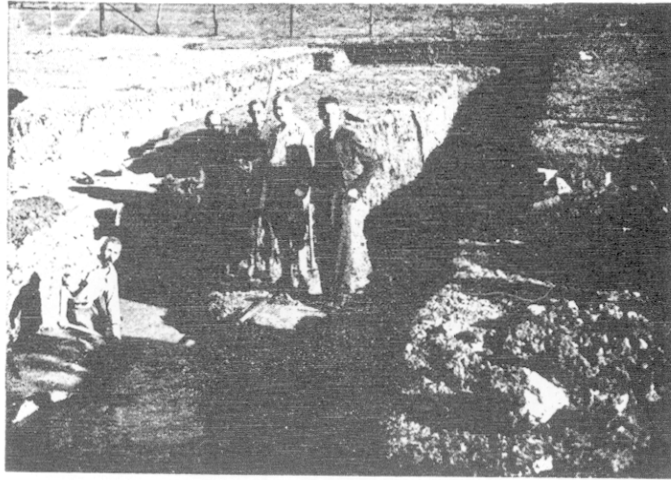


FIG. 26. Dégagement du puits n° 3. L'eau qui a envahi la fouille ne laisse apercevoir qu'une partie de la margelle ; l'autre moitié est très dégradée.

cher les résurgences de l'eau à travers le sol des édifices construits au-dessus.

Le 18 septembre, un quatrième puits, de mêmes dimensions que les trois premiers (n° 4 du plan), fut dégagé, recouvert en son milieu par la semelle du mur qui sépare BA de BG. Là aussi, un gros madrier était allongé dans la vase auprès de l'orifice du puits. Les couches de protection au-dessus de son ouverture étaient ainsi réparties de haut en bas : 0 m. 10 d'argile gris-bleu, un lit de mousses vertes d'une fraîcheur de coloris et d'une conservation surprenante, puis du sable.

Quand l'eau du premier puits dégagé se fut reposée et clarifiée, on put en apprécier la saveur : elle était nettement salée. Après évaporation, elle laissait dans un récipient un notable dépôt de sels minéraux. (1) Aucun doute n'était

(1) L'analyse d'un litre d'eau prélevée dans le puits n° 1 par M. Robert Dauvergne et analysée par M. Le Strat, ingénieur chimiste, a donné les résultats suivants, en milligrammes : chlorure de sodium : 4.055 ; chaux : 400 ; sulfates : 110 ; magnésie : 34 ; fer : 0,10 ; résistivité électrique : 150 ohms. Cette composition est celle d'une eau minérale.

plus possible : nous avons découvert des puits de captage des eaux salées antérieurs à la construction des édifices BA et BG, puisque les fondations de ces édifices passaient au-dessus de deux de ces puits et que les deux autres puits avaient été recouverts par les constructeurs d'un béton sur hériss.



FIG. 27. Puits à balancier (*tolenno*) représenté sur une mosaïque de la villa des *Laberii* à Oudna (Tunisie). D'après P. GAUCKLER. *Monuments Piot*, III, pl. XXII.

La présence du pieu solidement planté verticalement près de l'un de ces puits et flanqué d'un madrier horizontal évoquait immédiatement un système tout primitif de puisage de l'eau, celui du balancier, le *tolenno* des Latins (fig. 27), encore usité à l'heure actuelle, non seulement en Orient, en Grèce, en Égypte, mais aussi dans bien des provinces de France (1). Le madrier horizontal, pivotant

(1) Cet appareil très simple était en usage dans toute l'antiquité aussi bien chez les Grecs, qui le nommaient *κλήων* et *κλήωνειον*, que chez les Latins qui l'appelaient *tolenno* (ou *tolleno* ?), mot qu'ils avaient peut-être emprunté aux Étrusques. Festus définit ainsi le *tolenno* : *est genus machinae quo trahitur aqua, alteram partem praegravante pondere, dictus a tollendo* (*Sextii Pompei Festi De verborum significatu...* éd. W. M. LINDSAY, Leipzig, Teubner, 1913, p. 490, 3). Une mosaïque de la villa des *Laberii* à Uthina (Oudna, à 25 km. au s. de Tunis) représente cet appareil rudimentaire : à l'une des extrémités du fléau, oscillant

sur le sommet du gros pieu dressé, recevait un récipient à l'une de ses extrémités et un contrepoids de l'autre côté. La présence d'un second madrier couché auprès du puits n° 4 vient confirmer cette interprétation. Donc ces puits supposent une installation de plein air, essentiellement rudimentaire et rustique, en contraste absolu avec le luxe raffiné des thermes gallo-romains. Le fait que ces quatre puits à coffrage de bois de chêne sont juxtaposés dans un faible espace, à quelques mètres les uns des autres, montre que le système de puisage était d'un faible rendement : on y avait suppléé en multipliant le nombre des puits qui donnaient accès à la nappe sous-jacente d'eau minérale. Au reste, tout laisse supposer que ces quatre puits ne sont pas les seuls et que d'autres seront découverts au fur et à mesure que le remblai supérieur sera enlevé.

J'estime que ces puits de bois n'ont jamais pu alimenter les thermes gallo-romains. Non seulement leur débit aurait été insuffisant, mais leur situation ne s'y serait pas prêtée : il fallait, pour fournir l'eau aux diverses piscines, des bassins de captation situés au-dessus d'elles, en montant vers l'ouest. D'ailleurs, les deux grandes piscines chauffées, Q et R, ont leur adduction d'eau du côté de l'ouest. On peut présumer que les puits en usage à l'époque des thermes, surtout à partir de la reconstruction du II^e siècle, étaient situés à mi-côte, au-dessus du fond de la vallée, maçonnés et cimentés, comme ceux qui subsistent encore aux thermes d'Évaux dans la Creuse (1).

Durant le I^{er} siècle de notre ère et le début du II^e, jusqu'à la construction de l'édifice annexe BA-BG en avant du péribole BO, les puits de bois subsistaient à l'orient du temple, mais à titre de survivance du passé, car leur rusticité contrastait avec l'ampleur et le luxe des constructions voisines. Situés à une cinquantaine de mètres seulement de la butte de sable qui recélait le « champ d'urnes », ces puits, qui avaient été supplantés dans l'usage pratique par des installations plus modernes, demeuraient sans doute pour les pèlerins un objet de

sur un pieu fourchu, est suspendu le seau qui s'enfonce dans le puits ; l'autre est muni d'un contrepoids et un valet manœuvre le balancier pour donner à boire à un cheval, dans une cour de ferme. Cf. P. GAUCKLER, *Le domaine des Laberii à Uthina*, dans *Monuments Piot*, III, 1896, p. 200 et sq., pl. XXII ; DAREMBERG-SAGLIO, III, p. 1468, fig. 47-56, s. v. *Machina*. Le *tollenno* était également employé comme machine de guerre dans les sièges, pour élever les soldats assaillants à la hauteur du mur des assiégés ; cf. à ce sujet l'article de Friedrich LAMMERT, dans PAULY-WISSOWA, *Real-encyclopädie*, 2^e série, t. VI, Stuttgart, 1937, col. 1677-1679, auquel j'emprunte cette définition de Végèce : *tolleno dicitur quotiens una trabes in terram praealta defigitur, cui in summo vertice alia transversa trabes longior, dimensa medietate, conectitur eo libramento ut, si unum caput depresseris, aliud erigatur* (*Epitoma rei militaris*, IV, 21).

(1) Cf. D^r JANICAUD, *Évaux gallo-romain*, Guéret, 1934, p. 161. Les puits gallo-romains d'Évaux étaient construits tantôt en pierre, tantôt en briques ; l'un d'eux était tubé de plomb sur toute sa hauteur. Les margelles étaient formées généralement d'un bloc de granit évidé, parfois doublé à l'intérieur d'une feuille de plomb. Voyez également D^r A. MORLET, *Captage gallo-romain de la source de l'Hôpital* [à Vichy], dans *La Presse Médicale*, n° 30, 14 août 1943, p. 445. La source Chomel, à Vichy « s'élevait dans une cheminée maçonnée ayant 0 m. 86 de section », au centre d'un massif de béton considérable. La source de l'Hôpital était captée par un puits en pierre taillée autour duquel s'étendait un vaste massif de béton. A Plombières, les Gallo-romains avaient entouré chaque source « d'un puissant barrage circulaire de grès vosgien, qu'ils entourèrent ensuite d'une masse énorme de béton » (J. GUIART, *Les villes d'eaux de la Gaule romaine*, p. 56 et 68).

vénération. Plus d'un dévot, avant de pénétrer dans le sanctuaire, devait s'arrêter auprès des margelles et y puiser l'eau bienfaisante. Quand les constructeurs de BA et de BG osèrent, pour agrandir les locaux sacrés, recouvrir les puits de couches alternées de sable et d'argile pétrie de mousse, j'imagine qu'ils firent quelque peu figure de novateurs. Au reste, ces novateurs eurent grand soin de ne rien briser : ils ont laissé telle margelle intacte, tel pieu est resté planté ; les balanciers sont demeurés couchés auprès des puits qu'ils avaient longtemps desservis.

Mais une fois énoncé ce fait que les quatre puits à cuvelage de bois sont antérieurs à la construction des thermes gallo-romains, il serait téméraire, pour le moment du moins, de vouloir préciser davantage l'époque de leur aménagement. La date la plus récente qu'on puisse leur supposer est le 1^{er} siècle de notre ère : voilà le *terminus ad quem*. Cela n'exclut point qu'ils puissent être beaucoup plus anciens et peut-être antérieurs à la colonisation romaine de la Gaule.

Au cours de la campagne de 1942, nous n'avons pas eu le loisir ni le matériel nécessaire pour procéder au déblaiement méthodique de ces puits ; nous espérons réaliser ce programme dans un avenir prochain. Peut-être aurons-nous alors des éléments positifs pour reprendre la question de l'âge de ces puits sur des bases plus fermes et pour déterminer l'étendue de la période où ils ont été en usage. Nous ne pouvons malgré tout nous dispenser d'établir dès maintenant une comparaison sommaire avec d'autres puits à cuvelage de bois découverts sur d'autres points de la Gaule.

On a déjà signalé sur le sol français un bon nombre de puits à cuvelage de bois, attribués parfois aux Gaulois, plus souvent aux Gallo-romains. Ces puits peuvent tous se ramener à trois types : 1^o *Coffrages rectangulaires en madriers et en planches* ; 2^o *Troncs d'arbres évidés* ; 3^o *Segments de troncs évidés adaptés les uns aux autres pour obtenir un plus grand diamètre*.

Bien que les quatre puits actuellement visibles aux Fontaines-Salées se rattachent au second type, nous donnerons aussi quelques exemples du premier et du troisième, afin de bien mettre en relief les caractères qui distinguent ces différents modes de cuvelage (1).

1) *Coffrages rectangulaires en madriers et en planches*.

A ce premier type se rattachent les puits de mines boisés comme ceux que M. R. Thouvenot signale en Espagne à l'époque romaine (2) ou tel bassin

(1) Depuis le moment où j'écrivais ces lignes, deux autres puits circulaires en bois ont été découverts aux Fontaines-Salées, en septembre 1943 : l'un est monoxyle, mais l'autre est constitué par un assemblage de douves. [Note ajoutée en octobre 1943.]

(2) R. THOUVENOT, *Essai sur la province romaine de Bétique*, dans *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 149, 1940, p. 252, fig. 13. Les puits de mines sont tantôt circulaires et maçonnés, tantôt rectangulaires et boisés, mais il n'y a pas de puits boisés circulaires. Je remercie M. Adrien Blanchet d'avoir attiré mon attention sur cette remarque de M. Thouvenot.

formé de quatre planches de chêne comme celui que Victor Pernet trouva en 1895-96 en explorant la fontaine Sainte-Reine d'Alise (1). L'un des exemples les mieux observés de cette catégorie de puits est certainement celui de Saulx, près de Decize (Nièvre), à 1.800 mètres à vol d'oiseau de cette ville, à peu de distance du château de Saulx, au lieudit *L'Eau Salée*. Là se trouve une source « sulfatée, sodique et magnésienne », dont le captage, présumé gallo-romain, fut exploré méthodiquement en 1912 et décrit par L. Bonnard (2). L'eau émergeait, à 13 mètres de profondeur, d'une sorte d'entonnoir creusé dans le grès ; le griffon était surmonté d'un battage de mousse, puis d'une dalle de pierre ronde percée en son centre d'un trou circulaire. L'eau, passant par cet orifice, s'engageait dans une colonne ascensionnelle, constituée par un conduit vertical en bois, de forme carrée, haut de 1 m. 50, dont la partie supérieure se raccordait à une pièce de bois rectangulaire, percée d'un trou carré et disposée horizontalement. Cette pièce de bois rectangulaire formait elle-même le fond d'un bassin à peu près carré, construit en « madriers de chêne, assemblés aux angles à mi-bois et calfatés avec de la mousse ». Ce bassin, où l'eau de la source était recueillie, avait trois étages superposés, de hauteurs et de largeurs croissantes, le plus petit au fond et le plus grand au sommet. On recueillit en le déblayant plusieurs statuettes en terre blanche de l'Allier et des monnaies romaines, allant de Domitien à Claude le Gothique, le tout ayant servi d'*ex-voto*.

A Royat (Puy-de-Dôme), en déblayant la source Saint-Mart en 1876, on rencontra un puits carré, formé de madriers de sapin, de 1 m. 20 de longueur. « De chaque côté, les madriers superposés s'enchevêtraient au moyen de baguettes et de rainures alternées ; les bouts, munis successivement de tenons et de mortaises, assuraient l'immobilité de la charpente et prévenaient toute fuite et tout mélange d'eau étrangère (3). »

A Ydes (Cantal, arr^t Mauriac, c^{on} Saignes), un puits découvert en 1885, de plan carré, était boisé au moyen de rondins de chêne solidement reliés par des traverses ; au fond de ce bassin, un tronc d'arbre « taillé en forme de bac » était placé sur l'émergence et le forçement des eaux était réalisé au moyen d'un battage d'argile et de mousse (4).

Des puits antiques à coffrage rectangulaire en bois ont été signalés assez souvent dans la Gaule Belgique, par exemple à Steendorp, à Assche et à Thielrode. Les musées royaux d'art et d'histoire, à Bruxelles, conservent une

(1) Cf. *Pro Alesia*, 1915-16, p. 110, et Claudius VAILLAT, *Le culte des sources dans la Gaule antique*, Paris, 1932, p. 69.

(2) *Bulletin de la Soc. Nat. des Ant. de France*, 1914, p. 179-181.

(3) L. BONNARD, *La Gaule thermale*, Paris, 1907, p. 389 ; cf. D^r PETIT, *Recherches sur la découverte à Royat de substructions d'un établissement thermal gallo-romain*, 1884.

(4) L. BONNARD, *ibid.*, p. 410 ; cf. D^r DE RIBIER, *Ydes, son histoire, ses eaux minérales* 1901.

partie du cuvelage de celui qui fut découvert en 1904 dans les briqueteries de Thielrode (Flandre orientale). L'armature est constituée par quatre poutres de chêne de dix-neuf mètres de hauteur, formant montants. La margelle a 1 m. 20 de côté ; la base, 1 m. 48. Les montants « sont reliés par des entretoises évidées du côté intérieur en segment de cercle, mises par couples sur les faces opposées et fixées par tenons et mortaises. L'intervalle entre les poussards est rempli par deux planches épaisses fixées au moyen de clous... Le fonds du puits était planchéié et ce parquet était surmonté de deux entretoises croisées, destinées à maintenir les quatre montants à leur écartement » (1). L'eau servait à alimenter l'industrie d'un potier, dont l'atelier a été identifié non loin de là (2).

2) Troncs d'arbres évidés.

Des troncs d'arbres évidés au feu, puis façonnés au ciseau, ont été employés, pour ne citer que trois cas, aux Fumades (Gard), à La Rochette (Côte-d'Or) et à Contich (Belgique).

Aux Fumades, sur la commune d'Allègre (Gard), lors de la restauration du puits abandonné de la *Font Pudento*, en 1876-1877, on découvrit, au-dessous d'un puits circulaire en maçonnerie, un tubage long de 1 m. 90, formé d'un tronc de chêne blanc évidé, qui servait à la captation des eaux sulfureuses froides. De la partie supérieure de ce tube partait un tuyau latéral, creusé, lui aussi, dans une seule pièce de chêne blanc (3).

La fontaine salée de La Rochette, sur la commune de Diancey (Côte-d'Or, arr^t Beaune, c^{on} Liernais) (4), a été fouillée en 1909 par l'architecte Maubon : elle était captée au moyen d'un tronc de chêne évidé au feu et placé verticalement sur l'émergence ; le sommet de ce tube de bois, qui était maintenu par un battage de mousse et d'argile, aboutissait au centre d'un bassin rectangulaire en bois,

(1) Baron DE LOÉ, *Musées royaux d'art et d'histoire à Bruxelles. Belgique ancienne. Catalogue descriptif et raisonné*, III. *La période romaine*, Bruxelles, 1937, p. 54 ; cf. G. WILLEMSSEN et L. DE PAUW, *Les puits romains du pays de Waes et les puits roumains en bois*, dans *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, LIX, 5^e série, t. IX, 1907, p. 195-205 et pl. I. Je dois ces références à l'obligeance de M. Adrien Blanchet.

(2) La campagne de fouilles de 1943 a montré que les coffrages rectangulaires en madriers et en planches voisinaient aux Fontaines-Salées, avec les puits circulaires cuvelés au moyen d'un tronc évidé ou d'un assemblage de douves. Le 11 septembre 1943 fut découvert, dans le sous-sol du vestibule BA, au niveau de l'orifice des puits circulaires, un bassin carré formé de madriers et de planches ; il avait été comblé avec du sable et recouvert d'une couche d'argile bleue entre deux lits de mousses. Chaque côté du bassin mesure environ 0 m. 60 à l'intérieur ; les parois ne sont pas droites, mais inclinées, en sorte que l'ouverture du bassin va en se rétrécissant du haut vers le bas. [Note ajoutée en octobre 1943.]

(3) L. BONNARD, *ibid.*, p. 265-366, fig. 44 ; cf. G. CHARVET, *Les Fumades*, dans *Mémoire et complets-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, séance du 18 octobre 1879.

(4) Voyez Maurice MAUBON, *Captage antique d'une source salée, découvert à La Rochette (Côte-d'Or)*, le 12 août 1909, dans *Bulletin technique de la Suisse Romande*, 62^e année, n^o 18, 29 août 1936 p. 216-218 (avec plan et coupe). Cet article m'a été communiqué par M. Adrien Blanchet.

formé par huit madriers de chêne s'emboîtant deux à deux dans quatre poteaux rondins plantés aux quatre angles. L'eau de la source montait dans le tube et se répandait dans le bassin placé au-dessus. L'ouvrage était entièrement construit sans chevilles ni tenons, ni clous, ce qui fit supposer à l'inventeur — non sans apparence de raison — qu'il était antérieur à l'époque romaine (1).

En 1905, les travaux de terrassement exécutés près de la gare de Contich (province d'Anvers) ont fait dégager deux puits constitués par des troncs de chênes évidés. Accolés l'un à l'autre, ils avaient une profondeur d'environ 6 mètres, ce qui implique l'emploi de plusieurs troncs superposés. L'un des tronçons retrouvés à 1 m. 40 de hauteur et 0 m. 70 de diamètre ; l'autre, exposé au musée du Cinquantenaire (2), mesure 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de diamètre ; l'épaisseur des parois atteint parfois 0 m. 15. L'évidement a été exécuté avec des outils métalliques, dont les traces sont encore nettes, et la base du second tronçon est taillée en biseau. Le baron de Loé considère les puits de Contich comme contemporains des pirogues monoxyles, faites de troncs de chênes évidés, qu'utilisaient, vers la fin de l'âge du Fer, les habitants des huttes sur pilotis des marais de Nackerspœl (3). Ils sont en effet très probablement préromains.

3) *Segments de troncs évidés adaptés les uns aux autres.*

Même s'il était établi que des puits de cette catégorie aient été aménagés à l'époque gallo-romaine, il n'en resterait pas moins que la technique en était gauloise. Constructeurs plus que médiocres quand il s'agissait d'employer la pierre, les Gaulois étaient des charpentiers, des menuisiers et surtout des tonneliers émérites : à eux revient l'honneur d'avoir substitué « aux amphores de terre cuite les futailles en bois douvées et cerclées » (4). Le mot latin populaire *tunna*, « tonne », est emprunté au celtique ; il n'existe à date ancienne que dans les deux rameaux du parler gallo-roman, celui d'oïl et celui d'oc (provençal et catalan *tona*) (5). Or la facture d'un cuvelage fait de segments de troncs évidés et assemblés s'apparente étroitement à celle d'une tonne. Que l'on songe à ce curieux puits qui fut découvert le 24 avril 1923, à 8 m. 25 au-dessous du niveau actuel de la cathédrale de Strasbourg et dont le fond était constitué par le fût d'un tonneau qu'on a classé comme « gallo-romain », mais qui pourrait

(1) *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XLVIII, 1936, p. 112.

(2) Baron DE LOÉ, *loc. cit.*, p. 49-50, fig. 1 et 2.

(3) Baron DE LOÉ, *Découverte de puits antiques à Contich*, dans *Bulletin des Musées royaux du Cinquantenaire*, 4^e année, 1904-1905, p. 95-97.

(4) L'expression est de Jérôme CARCOPINO, *Points de vue sur l'impérialisme romain*, Paris, 1934, p. 235. Cf. Camille JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, II, p. 295-296 ; V, p. 183-191.

(5) Cf. G. DOTTIN, *La langue gauloise*, p. 292-293 ; Oscar BLOCH, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, II, p. 329, s. v. *tonne*.

tout aussi bien n'avoir été que « gaulois » (1). Le cas a la valeur d'un symbole ; il concrétise la parenté entre les deux techniques.

Le seul puits de ce type exactement décrit est celui qui fut découvert à Grisy, sur la commune de Saint-Symphorien-de-Marmagne (Saône-et-Loire), en 1906-1907, au cours des travaux d'aménagement d'une source salée, riche en chlorure de sodium. Il présente des analogies si évidentes avec les puits des Fontaines-Salées que nous ne pouvons clore ce mémoire sans en donner une description sommaire, d'après le compte rendu des fouilles de MM. Debourdeau et Camusat (2), le commentaire qu'en a fait M. L. Bonnard (3) et une note récente de M. Émile Thévenot (4).

Comme l'a fait remarquer L. Bonnard, alors que les Romains dirigeaient les différents filets d'émergence vers le griffon choisi en disposant sur la roche des couches ou semelles de béton et en laissant des vides aux points de captage, les hommes qui ont aménagé les puits de Grisy ont employé, pour obtenir le même résultat, un platelage de bois appliqué sur la roche et évidé en face des points de jaillissement. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire l'analyse très serrée que fait L. Bonnard de ce procédé, tout en renvoyant le lecteur par des lettres à la coupe schématique reproduite ci-contre (fig. 28).

« Le forçement destiné à assurer l'étanchéité du sous-sol (A) et à faire affluer les eaux vers les points d'émergence choisis (f) consistait en de forts plateaux de chêne qui constituent un plancher (B) reposant directement sur le granit et garni par dessous de rondins (r) enfoncés dans les cavités de la roche et formant des sortes de cales, pour éviter la flexion des plateaux en un point où le sol granitique présentait des creux. Ce platelage était recouvert par un battage (C) de glaise mélangée de mousse, d'environ 0 m. 40 d'épaisseur, sur lequel on avait placé un dallage jointif en briques (D). »

« Trois margelles de puits, disposées en triangle, deux petites (p) et une grande (P), faisaient saillie sur cette couverture (D). La grande margelle (P),

(1) *Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace*, 1923, p. 120-121. — Robert FORRER, *Strasbourg-Argentorate préhistorique, gallo-romain et mérovingien*, Strasbourg, 1927, t. II, pl. CXIX. Je ne connais pas en Gaule d'autre exemple de puits revêtu intérieurement avec des douves de barrique, mais cela tient sans nul doute aux lacunes de mon information. En Grande-Bretagne, un puits romain de ce genre a été découvert en 1897, dans les fouilles de Silchester (cf. *Archaeologia*, t. LVI, p. 121 et pl. VIII). En septembre 1925, dans la cité de Londres, en faisant des travaux sous la Banque d'Angleterre, on a trouvé un puits dont le revêtement interne était constitué par 17 douves obtenues en coupant en deux un tonneau de six pieds de long ; l'une des douves portait la marque T. C. PACA†. Il semble que ce Titus Caius Pacatus était un tonnelier de *Londinium* au 1^{er} siècle de notre ère (cf. *Antiquaries Journal*, 1926, p. 186). Je dois cette référence à M. Jean Colin.

(2) L. DEBOURDEAU et J. CAMUSAT, *Travaux de recherches en cours à la source thermale de Grisy. Découverte d'une station néolithique et d'un captage en bois avec divers objets de l'époque romaine*, dans *Congrès préhistorique de France*, Autun, 1907 (P., 1908), p. 306-322.

(3) *Bull. de la Soc. Nat. des Ant. de France*, 1913, p. 161-165.

(4) E. THÉVENOT, *Captages préromains de sources minérales*, dans *Annales de Bourgogne*, t. XIV, 1942, p. 298-300.

placée directement au-dessus de la faille (*f*) a un diamètre extérieur de 1 mètre et une hauteur de 0 m. 70. Elle est formée de quatre segments circulaires de troncs de chêne brut, de 0 m. 12 à 0 m. 15 d'épaisseur, très bien conservés, se rejoignant pour former un puits circulaire de 0 m. 70 à 0 m. 75 de diamètre intérieur. Les deux autres margelles (*p*), situées à l'est de la première, sont formées d'un seul tronc de chêne évidé, de 0 m. 50 de diamètre extérieur et de 0 m. 50 de hauteur (1). »

Du sommet du grand puits (*P*) partait un long conduit (*t*), formé de deux

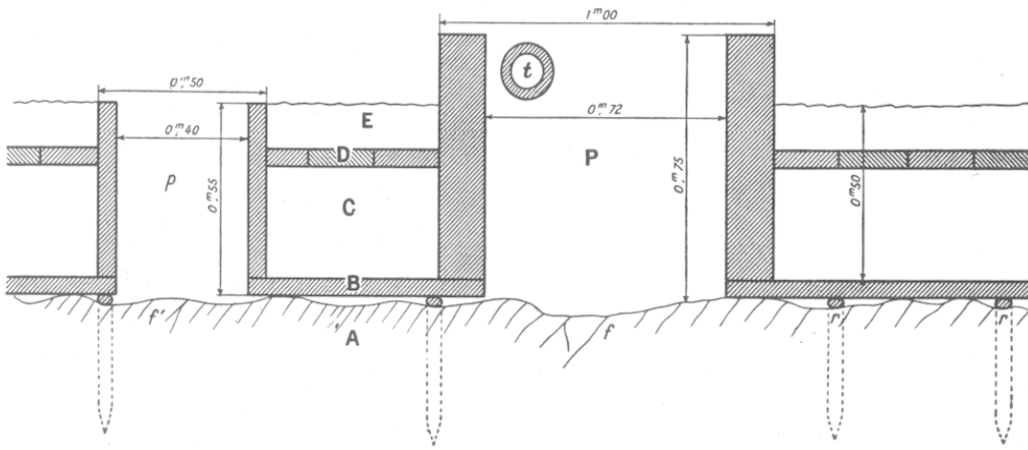


FIG. 28. Coupe schématique des puits à cuvelage de bois de Grisy (Saône-et-Loire).

demi-cylindres d'arbres évidés à l'intérieur et destiné à diriger les eaux vers l'aval : ce tuyau de décharge était enfoui dans une couche de sable qui surmontait le dallage en briques. En le suivant, MM. Debourdeau et Camusat furent conduits en un site que des tuiles à rebords et une chaussée leur révélèrent comme un habitat gallo-romain ; de ce fait, et aussi de cet autre fait qu'ils avaient trouvé, dans la couche de sable superficielle, nombre d'objets sûrement gallo-romains, les fouilleurs tirèrent cette déduction que le captage était « d'origine romaine » (2). En fait, à la suite du fouilleur expérimenté qu'est M. Jules Toutain (3), je mets en doute la légitimité de cette déduction. Pour bien juger de la date probable du captage de Grisy, il faut savoir que, dans le sol qui entourait les puits, deux couches archéologiques ont été identifiées. La plus ancienne, immédiatement au-dessus du granit, était caractérisée par des silex taillés, une hache polie en serpentine, une autre en amphibolite

(1) *Bull. de la Soc. Nat. des Ant. de France*, 1913, p. 162-163.

(2) *Congrès préhistorique d'Autun*, p. 319 et 321.

(3) Opinion rapportée par M. Claudius VAILLAT, *Le culte des sources* (avec préface de Jules TOUTAIN), p. 98, n. 2 : « Il pourrait très bien se faire que ce captage ait une origine plus ancienne, c'est l'opinion de M. Toutain. »

et des tessons de poteries néolithiques, que Déchelette examina et reconnut comme contemporaines de la première époque du camp de Chassey. D'autre part, dans la couche de sable et de gravier, au-dessus du niveau du dallage en briques, une tête de statuette en terre blanchâtre, des monnaies, une pendeloque phallique en bronze (que les inventeurs qualifient bizarrement de « croix phallique »), une fibule en or et des tessons de poterie rouge, le tout d'époque gallo-romaine. De ces faits, on peut conclure simplement que l'installation était encore utilisée par les Gallo-romains, auxquels est peut-être dû l'établissement d'un dallage de briques au-dessus de la couche de glaise et de mousses, comme aussi l'installation de la conduite d'eau en bois (*t*). A part cela, le fait de l'occupation du lieu dès l'époque néolithique rend vraisemblable l'hypothèse que les Gaulois fréquentaient la source salée de Grisy avant la colonisation romaine ; et, comme la technique employée est gauloise, et en contraste avec la technique romaine, l'hypothèse de l'origine gauloise du captage de Grisy garde un fort degré de probabilité.

Quoi qu'on en puisse penser, il n'est pas douteux que l'interprétation du groupe de puits préromains découverts aux Fontaines-Salées en 1942 est singulièrement facilitée par la comparaison avec le captage de Grisy. Elle nous montre par exemple que l'emploi d'un battage de mousses et de glaise, pour assurer l'étanchéité du sol au-dessus de la nappe aquifère, est un procédé courant. Elle nous amène aussi à penser que la profondeur des puits, aux Fontaines-Salées, n'est peut-être pas très grande : leur base doit reposer, à 1 m. 50 ou 2 mètres au-dessous du niveau de la margelle, sur le sous-sol de granulite que recouvre un lit d'argiles rutilantes du trias ; l'eau affleure à la surface du granit, après avoir circulé par infiltration dans ces argiles triasiques et s'y être chargée de particules de sel (1). Au reste, sur cette question de la profondeur des puits, la prochaine campagne de fouilles nous apportera sans doute les éclaircissements désirés (2).

Du moins savons-nous dès maintenant que ces puits à cuvelage de bois, d'une technique apparentée à celle de la tonnellerie gauloise, marquent une étape entre le « champ d'urnes » protohistorique et les thermes qui florissaient au ⁱⁱe siècle de notre ère. Ainsi, par l'effort d'une longue patience, l'archéologie, auxiliaire de l'histoire, renoue peu à peu la trame du passé et nous permet de reconstituer les établissements successifs, sur un même coin de terre, des générations humaines.

René LOUIS.

(1) Telle est l'explication géologique donnée par mon collègue et ami, M. Jean MARTIN, professeur agrégé au Lycée Janson-de-Sailly dans son étude : *Pourquoi des Fontaines Salées dans l'Avallonnais ? Quelques réflexions géographiques*, dans *Le Bourguignon*, quotidien d'Auxerre, numéro du 17 septembre 1936, p. 4.

(2) Nous savons maintenant que le puits 1 est profond de 1 m. 60 et le puits 5, découvert en septembre 1943, de 1 m. 02. [Note ajoutée en octobre 1943.]